



● ASSOCIATION DES PAYSAGISTES CONSEILS DE L'ÉTAT

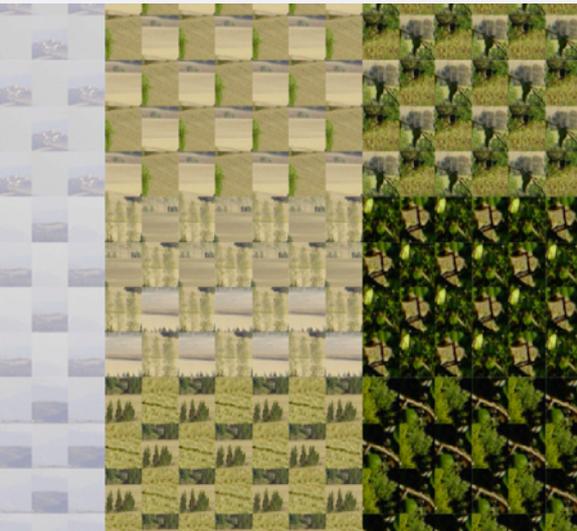


VERS UN SYSTÈME D'INFORMATION  
SUR LES PAYSAGES

LA DONNÉE DE PAYSAGE DANS TOUS SES ÉTATS



Synthèse du groupe de travail  
mars 2013 - réédition 2018



[secretariat@paysagistes-conseils.org](mailto:secretariat@paysagistes-conseils.org)  
[www.paysagistes-conseils.org](http://www.paysagistes-conseils.org)

À l'heure du développement  
des plateformes numériques  
sur le paysage, l'APCE a souhaité  
rééditer ce document publié en 2013  
sur le site de l'association.

Le bureau de l'APCE

## LE GROUPE DE TRAVAIL

Coordination : Catherine Farelle

Contributeurs

- ± **Pascal Aubry**, PCE DREAL Bretagne
- ± **Michèle Delaigue**, PCE DREAL Auvergne et DDT Puy-de-Dôme
- ± **Catherine Farelle**, PCE DREAL Aquitaine et DREAL Haute-Normandie
- ± **Jean-Pierre Saurin**, PCE DEAL Guadeloupe

Conseillers

- ± **Claire Alliod**, PCE UT Val-de-Marne
- ± **Tim Boursier-Mougenot**, PCE DEB
- ± **Philippe Hilaire**, PCE DREAL Nord Pas-de-Calais

Rédaction : Monique Chauvin, Catherine Farelle, et les auteurs spécifiés dans le texte

Maquette : Florence Morissot

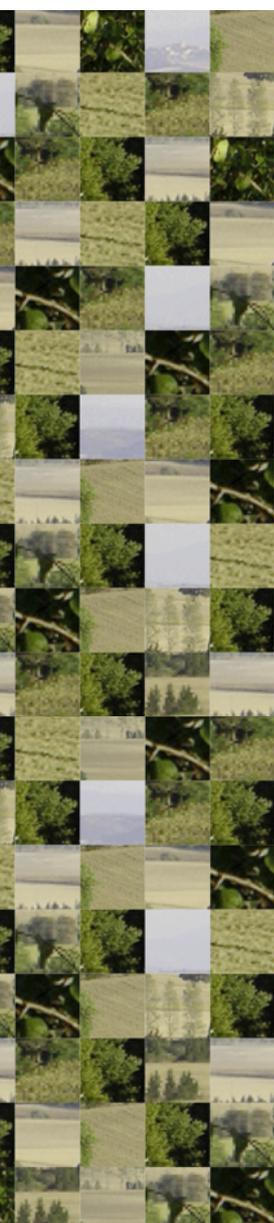
Mise en page : Catherine Farelle

Photographies : Florence Morissot, Catherine Farelle, Jean-Pierre Saurin, Philippe Hilaire

### AVERTISSEMENT

*Ce travail s'appuie sur les éléments disponibles du volet paysage du projet de système d'information sur la nature et les paysages (SINP) au moment de la réflexion : informations publiques, synthèse des concertations réalisées. L'objectif du présent document n'est pas d'informer sur le contenu du volet paysage du SINP, mais de le considérer comme expérience pour clarifier des principes et nourrir des propositions, par le croisement avec les approches de paysagistes-conseils de l'État. C'est à ce titre que ce document est porté par l'APCE.*

Document validé par le bureau de l'APCE le 14 mai 2013



### Un groupe de travail consacré au système d'information sur la nature et les paysages au sein de l'APCE : pour quoi faire ?

Le 9 mars 2012, lors de l'assemblée générale de l'Association des paysagistes-conseils de l'État, le Bureau des paysages (Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - DGALN), présentait à l'assistance l'état d'avancement du système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

Si certains PCE avaient déjà été sollicités par leurs DREAL pour participer à des groupes de travail ou avaient répondu à des enquêtes menées par le Ladyss<sup>1</sup>, peu de paysagistes-conseils de l'État étaient ce jour-là informés de l'existence du système d'information et des travaux méthodologiques du Ladyss, réalisés ou en cours pour faire "entrer" les données de paysage dans un dispositif informatisé d'information.

A la "découverte" du système à travers son site en place et du projet qui le sous-tendait, les PCE ont réagi et se sont interrogés sur la pertinence de regrouper dans une même boîte et selon les mêmes modalités des données environnementales (données brutes, objectives et quantifiables) et des données de paysage (données qualitatives, complexes, synthétiques et non ou peu ou difficilement quantifiables). L'approche cartésienne qui semblait sous-tendre la conception même du SINP et dont la synthèse cartographique des unités de paysage au niveau national réalisée par le Ladyss était un exemple, ne correspondait, comme telle, ni à la logique, ni à la démarche paysagère. Le paysage, déterminé aussi par des facteurs sociaux et culturels, ne pouvant être abordé, restitué et compris à partir de données non contextualisées.

A la suite des réactions et des inquiétudes émises par l'assemblée générale, il a donc été convenu de créer un groupe de travail dont la mission serait de faire le point sur le projet d'intégration des données de paysage dans le SIN(P), sur ses aspects positifs comme ses limites et, autant que possible, de faire des propositions constructives pour améliorer le projet.



<sup>1</sup> Laboratoire du CNRS "Dynamiques sociales et recomposition des espaces" mandaté par le ministère pour assurer le soutien et le pilotage scientifique du volet paysage du SINP.

## QUELLES SONT LES PERSPECTIVES ?

Le groupe de travail composé de sept membres a débuté ses travaux au printemps 2012, analysant le projet du système d'information sur la nature et les paysages (SINP), tout en amorçant des pistes de réflexion et des propositions.

Cependant, au regard des questions méthodologiques et pratiques qui subsistaient dans la mise en œuvre effective du volet paysage du SINP, le ministère décidait d'arrêter de travailler au développement de cette partie paysage. Informé dès l'été, le comité directeur de l'APCE et le groupe de travail se prononçaient malgré tout pour poursuivre leur engagement sur un sujet - diffuser la culture paysagère et promouvoir le projet de paysage - au cœur des missions des paysagistes-conseils de l'État.

Ce nouveau contexte permettait de mettre en avant les réflexions que le groupe avait développées en amont, avec un objectif résolument constructif et pédagogique.

### Les questions de fond qui restent d'actualité après l'arrêt du projet P du SIN(P)

- ⊕ Comment et par quels moyens diffuser le plus largement possible et de manière accessible à tous, la culture paysagère ?
- ⊕ Qu'est ce qu'une donnée de paysage ? Qui sont ses producteurs ? Qui en sont les utilisateurs ?
- ⊕ Peut-on juxtaposer des données nature et paysage sans réduire la diversité des différentes approches ?
- ⊕ Peut-on envisager la création d'un système d'information dédié et adapté au paysage. Si oui, quelles en seraient les exigences méthodologiques minimales ?
- ⊕ L'idée d'une bibliothèque numérique serait-elle adaptée à la diffusion des données de paysage ?
- ⊕ L'accès à des cartes de représentation du paysage (unités de paysages par exemple) peut-elle avoir un intérêt sans avoir accès à leur légende, ou sans connaissance de la question qui est à l'origine de leur élaboration ?

### Un document pour poser des éléments de réflexion et débattre

Ces questions de fond ne manqueront pas de se reposer dans le cadre d'un nouveau projet de système d'information. Aussi, y apporter des éléments de réponse tout en réinterrogeant à nouveau le champ même du paysage, ce qu'il produit, comment et pour qui, a été l'un des deux axes de travail du groupe.

L'autre, essentiel, a été de défricher des pistes d'actions, et d'envisager des propositions concrètes, à soumettre à l'APCE.

Le document qui suit ne prétend ni à l'exhaustivité ni à l'énoncé d'une doctrine. Sa vocation est d'abord pédagogique.

Dans un premier chapitre, il tente de donner les éclairages nécessaires à la compréhension précise des attendus du projet P du SINP et la vision du paysage qu'il sous-tendait.

Un deuxième chapitre, en regard du précédent, fait part des différentes réflexions, approches sur ce que pourrait être une amorce de définition de la "donnée de paysage" dans toutes ses acceptions et dans tous ses états...

Enfin, il était nécessaire de prendre position sur les conditions minimales requises pour construire un système d'information dédié au paysage, utile et exigeant.

En parallèle, cette réflexion interroge les méthodes de production et de traitement des données de paysage, notamment au travers les atlas de paysages. Cette question est abordée en fin du document en écho aux travaux du groupe de travail pour une mise en perspective, et de nouveaux champs de réflexion...

## LE SINP, SON EXPÉRIENCE

### 08 ⊕ LE VOLET PAYSAGE DU PROJET SINP

LES OBJECTIFS ET L'HISTORIQUE DU PROJET  
DE QUOI S'AGIT-IL CONCRÈTEMENT ?  
VOCABULAIRE DU SINP  
ETAT ET ADAPTATIONS ENVISAGÉES AVANT ABANDON  
L'ARRÊT DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET

## LA DONNÉE DE PAYSAGE DANS TOUS SES ÉTATS

### 20 ⊕ LA DONNÉE DE PAYSAGE DES PAYSAGISTES

PARTICULARITÉS DE LA DONNÉE DE PAYSAGE  
LA PRODUCTION DE LA DONNÉE DE PAYSAGE

## POSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

### 28 ⊕ DIAGNOSTIC

LES LIMITES D'UN SI TEL QUE LE SINP  
FAIRE LE POINT SUR LES IDÉES REÇUES

## VERS UN SIP

### 30 ⊕ PROPOSITIONS POUR UN SYSTÈME D'INFORMATION

DES POSSIBILITÉS ET DES EXIGENCES  
VALORISER ET FAIRE LA PÉDAGOGIE  
PROMOUVOIR LE PAYSAGE

### 36 ⊕ RETOURS SUR LA MÉTHODE

LES ATLAS DE PAYSAGE  
ÉLÉMENTS POUR POURSUIVRE SUR LA MÉTHODOLOGIE

### 48 ⊕ QUELQUES DÉFINITIONS

### 49 ⊕ BIBLIOGRAPHIE

### 50 ⊕ ANNEXES





## LE SINP, SON EXPÉRIENCE

### LE VOLET PAYSAGE DU PROJET SINP

#### LES OBJECTIFS ET L'HISTORIQUE DU PROJET

##### Les objectifs de l'intégration du paysage (P) au Système d'Information sur la Nature (SIN)

Intégrer les données de paysage dans un système d'information destiné à l'origine aux données de l'environnement, c'est le pari fait par le ministère de l'Écologie en 2006. Cette opportunité a été vue comme un moyen de relancer la politique du paysage, de faire connaître et utiliser les données produites notamment dans le cadre des atlas de paysages, en les établissant dans un registre "objectif".

##### Rappel historique

##### Catherine Bergeal, conseiller auprès du DGALN

*"L'intégration du "P" de Paysage dans le Système d'Information sur la Nature devenu SINP a fait l'objet de débats lors de sa mise en place en 2005-2006 par la Direction de la Nature et des Paysages (D.N.P).*

*Alors en charge du "P" de la DNP comme sous-directrice des sites et paysages, j'avais plaidé avec Jean-François Seguin, chef du bureau des paysages, pour une intégration et une structuration des données de paysages. Celles-ci étaient alors en cours de constitution à travers notamment la réalisation d'un fichier national des sites, la production d'atlas départementaux, la mise en place d'observatoires photographiques de paysages (OPP) ou l'élaboration de chartes ou de plans de paysages.*

*Le rattachement du paysage en 1996-98 au ministère en charge de l'environnement était alors encore récent et **en 2005 les données du paysage n'étaient pas encore reconnues** comme des données scientifiques utiles à la gestion des territoires, des espaces naturels ou plus largement du patrimoine naturel et de la biodiversité. En outre, si des données telles que les délimitations des sites devenaient peu à peu dis-*

*ponibles, celles des atlas ou des OPP peinaient encore à se constituer.*

*En effet :*

*- Le fichier national des sites classés et inscrits n'avait été finalisé qu'en 2002 et la numérisation des périmètres des sites ne progressa vraiment qu'à partir de 2004.*

*- Quant aux OPP, leur inventaire et la conservation des fonds était encore la priorité et cette politique ne fut réellement relancée qu'à partir de 2006-2007.*

*- Enfin, s'agissant des atlas, il convenait d'évaluer les premières expériences des années "90" d'atlas départementaux ou régionaux, d'actualiser la méthode et de convaincre les services des Dren de participer à l'achèvement d'une toute première couverture nationale fixée comme priorité aux services dès 2003, mais qui n'était pas encore achevée en 2011.*

*En outre, et en réponse à une demande du Cabinet d'une relance des politiques du Paysage, une vaste concertation engagée avec les partenaires des politiques des sites et paysages avait conduit **dès 2003 à la décision d'utiliser les atlas pour structurer des "données de paysages"**, pour produire un cadre de référence national à des données que nous imaginions alors très variées (chartes, plans ou atlas de paysages, mais aussi dossiers "1% paysager" des autoroutes, projets d'aménagement, voire certains permis de construire,...), mais qui n'étaient pas encore regardées comme telles. Notre hypothèse était en outre que ces données, à faire reconnaître comme patrimoine de la Nation (article L. 110-1 du Code de l'Environnement), pourraient également compléter les autres données du patrimoine naturel (inventaires des milieux, des habitats,...) pour accroître la connaissance de nos territoires et de leurs ressources naturelles. Enfin, il convenait de produire des éléments objectifs d'analyse des paysages trop souvent jugés comme des paysages subjectifs.*

L'objectif fixé était de **révéler et d'évaluer une diversité paysagère** promue en France comme en Europe à travers la **Convention européenne du Paysage** dont le dossier de ratification était alors en cours d'instruction. Signée le 20 octobre 2000 à Florence, le parlement français autorisa son approbation le 13 octobre 2005 et sa date d'entrée en vigueur en France fut le 1<sup>er</sup> juillet 2006. Cette diversité paysagère était considérée alors comme en grand danger par une "banalisation ou standardisation" extrêmement rapide des paysages produit par l'étalement urbain, le développement du commerce "hors des villes" et par des pratiques agricoles industrialisées. A titre d'exemple, il était communément rappelé que sur 400 types de bocages identifiés en France, il n'en restait plus que 100 du fait de politiques agricoles d'aménagement qui conduisaient à l'arrachage des haies ou à une production industrialisée et standardisée d'un "néobocage".

La commande faite au Bureau des paysages était alors de dire combien de paysages "différents" nous considérons avoir en France (500, 1 000, 2 000 ?), ceci afin de pouvoir mesurer les évolutions et dynamiques constatées et plaider pour une **intégration plus forte des politiques du paysage dans les politiques sectorielles**. Nous étions alors totalement conscients de "fabriquer" ainsi une vision collective de niveau national, n'ayant de sens qu'à cette échelle, mais indispensable à mes yeux pour **donner du sens aux textes et réglementations en vigueur**. Les dispositions du droit de l'environnement et de l'urbanisme rappelaient en effet la nécessité d'une maîtrise collective et publique de l'évolution de notre cadre de vie, **pour satisfaire à des objectifs de qualité socialement partagés** aux différentes échelles de tous les projets d'aménagement de nos territoires.

Selon la vision d'alors, ces atlas devaient permettre de constituer un découpage ou maillage du territoire en "unités paysagères" définies à l'échelle du 100 000<sup>ème</sup>, échelle d'analyse considérée comme opérationnelle pour la mise en œuvre de la grande majorité des projets territoriaux. Aussi **la méthode d'élaboration de ces atlas** réalisés à l'échelle départementale en partenariat avec les principaux acteurs de ces territoires (conseils et conseillers généraux, CAUE, groupements de communes...) **devait être harmonisée pour**

**assurer la cohérence du maillage national recherché**. En outre, j'avais demandé que les limites de ces "unités paysagères" soient traduites selon des modalités graphiques exprimant les dynamiques d'évolutions des territoires (pointillés, zones mixtes, floutage des contours,...) afin de bien faire comprendre qu'elles auraient vocation à évoluer au rythme des mises à jour des atlas envisagées tous les 10 ans.

A partir de ce maillage, l'objectif était de référencer des données diverses disponibles et constituant des "attributs" de ces unités définies conventionnellement.

Quant aux modalités d'élaboration des atlas, si un partenariat avec les collectivités, leurs services et certaines associations était promu depuis l'origine, une participation plus active de la société civile était bien identifiée comme un enjeu essentiel mais difficile à mettre en œuvre (et que des tentatives de mise en place d'indicateurs sociaux de la perception de l'évolution des paysages en 2005 avaient essayé de palier!).

Aujourd'hui, je pense que ces enjeux sont encore plus d'actualité et demandent à être réaffirmés pour décloisonner la connaissance et les informations sur notre cadre de vie et ses évolutions."

## LE VOLET PAYSAGE DU PROJET SINP DE QUOI S'AGISSAIT-IL CONCRÈTEMENT ?

Le projet SINP s'inscrit dans le contexte de l'application de la directive européenne Inspire <sup>2</sup> qui, en faveur de la protection de l'environnement, soumet les autorités publiques à recenser les données qu'elles détiennent, à établir les métadonnées\* qui les explicitent et à publier ces données avec leurs métadonnées sur internet.

Le projet, est présenté sur le site NatureFrance <sup>3</sup> (site d'information générale et d'actualité sur le SINP et l'observatoire national de la biodiversité (ONB)). Y sont exposés les objectifs, attendus, enjeux et acteurs ainsi que le contenu du SINP, à la date de l'arrêt de son volet paysage en novembre 2012. A cette date, les adaptations envisagées, qui faisaient suite aux différentes enquêtes et ateliers régionaux réalisés par le Ladyss\* <sup>4</sup>, restaient à intégrer.

### PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU SIN PAYSAGE

#### ⊕ Contexte

- Nécessité de développer la connaissance et l'observatoire <sup>5</sup>
- Suivre et évaluer l'évolution des paysages
- Inscrire l'action de la France dans les démarches européennes et internationales
- Mettre à disposition de l'information en matière d'environnement, conformément à la convention d'Aarhus (participation du public au processus décisionnel)
- Améliorer la cohérence et l'homogénéité des données (car diversité, différents acteurs, financement public insuffisant)
- > acquérir les données en réseau
- > mutualiser les méthodes et outils
- > valoriser les acteurs et leur travail
- > mieux garantir la validité scientifique des données

#### ⊕ Enjeux

- Une information suffisante pour permettre le débat public

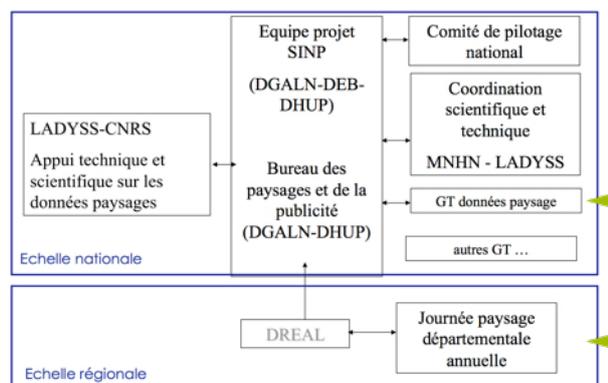
- Un service au citoyen
- Décloisonner les informations entre autorités, citoyens, acteurs
- Favoriser le développement durable par des données géographiques pertinentes

#### ⊕ Projet

- Un cadre juridique conforté
- Interopérabilité\* des standards de données, métadonnées\*, outils
- Une animation locale élargissant les contributeurs de données
- Une meilleure lisibilité du SINP
- Une communication sur le SINP
- > Quatre types d'actions
  - ⊕ actions scientifiques : protocoles d'inventaires, validation des données, référentiel taxonomique
  - ⊕ actions outil : les aspects informatiques du SINP
  - ⊕ actions transversales : accompagnement des acteurs (formation, aspects juridiques, communication)
  - ⊕ actions d'animation des réseaux

#### ⊕ Pilotage et animation

Cette organisation met **au centre les DREAL** pour l'animation régionale et l'alimentation en données paysages du SINP <sup>6</sup>.





## LE VOLET PAYSAGE DU PROJET SINP

### VOCABULAIRE DU SINP

Il est à ce stade, fondamental d'expliquer la notion de donnée de paysage utilisée par les informaticiens et sa signification particulière dans les différents vocabulaires employés.

Le ministère de l'environnement a édité, en mars 2011, un glossaire des termes employés dans le SINP et notamment ceux utilisés pour l'indexation\* et la recherche de données<sup>8</sup>.

#### GLOSSAIRE IDCNP<sup>9</sup> RETENU PAR LE MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT

##### ⊕ Donnée paysage

Toutes les données relatives aux paysages, c'est-à-dire des données relatives aux formes du territoire, aux perceptions sociales et aux dynamiques du territoire. Elles intègrent également des inventaires particuliers.

Elles concernent les espaces naturels, ruraux, urbains et périurbains. Elles incluent les espaces terrestres, les eaux intérieures et maritimes. Elles concernent tant les paysages pouvant être considérés comme remarquables que les paysages du quotidien et les paysages dégradés.

##### ⊕ Type de données

Atlas de paysages, Inventaires (Inventaire des arbres remarquables, Jardins remarquables, ...), Paysages protégés (Sites inscrits, Sites classés, ...), Paysages labellisés (Patrimoine mondial, Grand site de France, ...) , Indicateurs de paysage (Indicateurs sociaux, ...), objectifs de qualité paysagère (chartes, plans de paysage, Opération Grand site), travaux de recherche. Toutes les données relatives au paysage sont concernées.

##### ⊕ Précision sur le type de donnée

Champ libre qui permet d'apporter une précision. Pour le paysage, les précisions peuvent être : unités de paysage, structures de paysage, éléments de paysage, sites, monuments naturels, biens paysagers du patrimoine mondial, inventaires particuliers...

##### ⊕ Résolution du (ou des) paramètre(s)

Niveau de précision auquel sont collectées les données. Il s'agit notamment pour les données paysages de préciser l'échelle d'analyse et/ou de restitution.

##### ⊕ Méthode de recueil des données

Pour le paysage : interprétation de cartes, d'images ou de textes, enquêtes, entretiens.

#### LA "DONNÉE DE PAYSAGE" SELON LE SINP PAYSAGE (en rapport avec la base CARMEN)

##### ⊕ Donnée paysagère

"toute information géolocalisée issue d'une observation permettant d'identifier ou de qualifier un paysage ou un élément de paysage. Pour exemple, une unité paysagère d'un atlas de paysage géoréférencée sous SIG constitue une donnée".

##### ⊕ Information [paysagère]

"un des principaux objectifs du SINP est de faciliter l'extraction et l'échange des données paysagères. Il est donc essentiel ici de distinguer les données des informations paysagères. C'est pourquoi **nous qualifierons comme étant des informations paysagères tous documents, études, projets, plans au sens large ne pouvant permettre les échanges tels que cela est défini dans le SINP à savoir sous forme de SIG.** Il s'agit d'informations sous formats papier, pdf, des documents scannés ou autre qui ne peuvent être réutilisés. Dans le SINP les informations paysagères sont définies comme des données de synthèse."<sup>10</sup>



Les paysagistes-cons...  
et se reposent le reg...

Nous en déduisons que dans le projet SINP en rapport avec la base CARMEN, c'est-à-dire indépendamment des systèmes d'information envisagés compatibles ou interopérables\*, la "donnée paysagère" est par définition une information géolocalisée. Les autres informations, n'étant pas traitées, ne sont pas retenues comme données et sont qualifiées d'"informations paysagères".

Ces informations paysagères sont aussi qualifiées de données de synthèse, par opposition à la "donnée paysagère".

L'objectif est clairement de permettre l'exploitation cartographique du paysage.

### Loin des données brutes, des données de synthèse

**C'est la réunion des différents systèmes d'information (SI) envisagés dans le projet global du SINP qui est susceptible de couvrir toutes les données au sens de l'IDCNP\* :**

"D'après le protocole le périmètre du SINP couvre potentiellement toutes les données utiles à la connaissance, à la conservation et à la gestion... des paysages, ainsi que les données traduisant la réglementation ou des objectifs de gestion". "Le périmètre englobe à la fois les métadonnées\*, les données brutes, les données élémentaires d'échange, les données de synthèse et les données de référentiels produites sur fonds publics ou privés, ..." <sup>11</sup>

<sup>8</sup> Source : Extraits du glossaire du domaine terrestre, IDCNP Version 3,5, Ministère du développement durable, 2011 : [http://inventaire.naturefrance.fr/Glossaire\\_IDCNP\\_\(V3.5\)\\_03-2011.pdf](http://inventaire.naturefrance.fr/Glossaire_IDCNP_(V3.5)_03-2011.pdf)

<sup>9</sup> IDCNP : inventaire des dispositifs de collecte sur la nature et les paysages. Cf. catalogue national, § Architecture et fonctionnement, p. 11.

<sup>10</sup> Projet système d'information pour les paysages. Synthèse des ateliers régionaux et relevé des exigences organisationnelles, fonctionnelles et techniques pour les acteurs du paysage, DHUP – CNRS Ladyss, mars 2012, p. 6.

<sup>11</sup> Ibid. renvoi numéro 7, même document, p. 9.



Les membres de l'État restent dubitatifs devant la carte des unités de paysage établie en 2009 par le Ladyss dans la vallée du Tarn en utilisant le viaduc de Milau comme motif de paysage...

## LE VOLET PAYSAGE DU PROJET SINP ETAT ET ADAPTATIONS ENVISAGÉES AVANT ABANDON

Même en considérant le projet inachevé, une simple exploration du site dévoile à la fois la complexité et l'inadéquation du système au paysage. Mise en évidence à travers l'exemple pour la fiche de l'atlas des paysages du Morbihan.

- On constate que la fiche (rédigée ici par la DREAL) ne peut être correctement renseignée, les champs à remplir n'ayant que peu de rapport avec la donnée (ici un atlas de paysages en ligne sur Internet).

- Le descriptif global renseigne peu sur le contenu réel de l'étude. Pas de mentions de la méthodologie défendue ni de la demande du cahier des charges.

- Certains champs n'ont pas été remplis alors que l'information existe (maîtres d'œuvre, auteurs) ou incomplets (maîtrise d'ouvrage).

- La fiche donne accès directement à la source (site Internet) par le biais d'un lien avec la page de la DREAL qui renvoie sur la page d'accueil de l'atlas.

### ETAT ET LIMITES DU DISPOSITIF DE COLLECTE

#### Interface de recherche de données

Champs de recherche permis par la fiche :

- type de fiche (dispositif ou Bdd ou acteur)
- domaine (terre ou mer)
- nom
- résumé, objectif
- emprise spatiale
- type d'espace
- type de données
- modifications
- mots clés

#### Examen d'une fiche test : exemple de l'atlas des paysages du Morbihan

Cette fiche est significative des difficultés de l'exercice de description des données paysage dans le SINP.

Quand le document n'est ni numérisé, ni accessible via un site dédié, il s'agit d'une fiche de type bibliographique qui ne respecte pas les formats de catalogage\* des bibliothèques (im passe sur certains types de données comme l'éditeur, la date d'édition, le nombre de pages, la présence de cartes, d'illustrations, lieu de conservation...). En revanche, la fiche du SINP donne des précisions sur l'échelle des cartes de l'atlas, par exemple, donnée qui ne sera pas répertoriée dans une base de données de type bibliographique.

Le Ladyss\* en mars 2012 notait lui-même les limites du dispositif en test <sup>12</sup>

- "manque d'interactivité avec l'outil"
- "peu de dispositifs rentrés : 46 dispositifs rentrés ; 4 bases de données associées"
- manque de distinction entre dispositifs et données
- peu de champs descriptifs
- pas d'échange de métadonnées\* sur les données
- pas d'accès aux données
- pas d'interopérabilité\* avec les SI existants

## LES ADAPTATIONS ET RÉORIENTATIONS PRÉVUES

De nombreuses actions de communication et de concertation ont été conduites dans le cadre du projet <sup>13</sup>. Trois actions distinctes ont été réalisées, visant à recueillir l'expertise des acteurs du paysage potentiellement concernés par le SINP.

### ⊕ Les ateliers régionaux participatifs

(10 ateliers, avec des acteurs régionaux)

“Ils ont permis par le biais de leur approche collaborative de déterminer quelles étaient les attentes et les besoins de ces acteurs pour assurer l'opérationnalité du système”.

### ⊕ L'enquête sur les données paysagères

“Elle avait pour principal objectif d'identifier les données paysagères produites par les acteurs du paysage et leur forme dans le but de les organiser au mieux au sein du système.”

### ⊕ Une enquête auprès des membres

Enquête téléphonique auprès des membres de membres du groupe de travail sur les données paysage, au sein de l'organisation SINP.

A la suite de ces enquêtes, les principales exigences des acteurs du paysage ont été identifiées <sup>14</sup>. En avril 2012, le projet prévoyait en conséquence **d'éclaircir** et de renforcer certains points (périmètre des travaux, types de données) et **de réviser l'organisation des données** dans l'Inventaire des Dispositifs de Collecte sur la Nature et les Paysages (IDCNP), **pour prendre en compte l'ensemble des multiples données de types très variés.**

“Les données paysagères devront donc être organisées de façon la plus structurée possible et la plus intuitive possible, pour permettre d'une part de trouver la “place” de toutes les données susceptibles d'être insérées dans le SINP mais aussi de permettre des recherches/requêtes les plus logiques pour les utilisateurs de ce système. Cette organisation devra s'inspirer des propositions qui ont été faites durant les ateliers régionaux participatifs.”

Certains PCE avaient été sollicités dans l'élaboration du SINP. Ils ont participé à des ateliers régionaux, répondu à des questionnaires et des enquêtes. Quelques uns encore, dans leurs DREAL, ont participé à des réunions de travail spécifiques sur le sujet. A ces diverses occasions, ils ont émis des réserves et /ou proposé des améliorations au système d'information proposé. Tel qu'il était conçu, le SINP ne pouvait que difficilement prendre en compte la spécificité du paysage et des données qui le décrivent.

<sup>12</sup> Source : présentation PowerPoint du volet paysage du SINP, Laboratoire Ladyss, Mahé Groult, Atelier régional DREAL Languedoc-Roussillon, 03/2012.

<sup>13</sup> Projet système d'information sur la nature et les paysages : Synthèse des ateliers régionaux et des enquêtes, relevé des exigences organisationnelles, fonctionnelles et techniques pour les acteurs du paysage, avril 2012, convention pluriannuelle d'objectif 2, DHUP – CNRS Ladyss 2011-2014.

<sup>14</sup> Voir annexe I

## LE VOLET PAYSAGE DU PROJET SINP L'ARRÊT DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET

Après un temps de réflexion intervenu à l'été 2012, le travail d'intégration des données de paysage dans le SIN(P) a été arrêté fin 2012.

Face à cette décision de la DHUP, le Conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité (CSPNB) a produit un avis intitulé "la place des données de paysage dans le Système d'Information de la Nature et des Paysages", qui mentionne son inquiétude, notamment en lien avec le "risque de ne pas assurer les relations entre les données sur la nature et les données sur les paysages, pourtant indissociablement liées."

Le MEDDE y répond par une note de position officielle, dont est extraite la note ci-dessous.<sup>15</sup>

Si le développement du projet est arrêté, les données de paysage déjà intégrées à ce jour dans le SIN(P) n'en demeurent pas moins conservées.

### Analyse du volet paysage du SINP DHUP - février 2013

"Dans un contexte de relance de la politique en faveur des paysages (cf. note plan de relance paysage transmise en date du 9 octobre 2012), les actions menées en faveur des paysages ont été analysées afin d'évaluer leur pertinence. Dans ce cadre, la partie paysage du projet de Système d'information sur la nature et du paysage (SINP) a été analysée au regard des objectifs portés par la politique en faveur des paysages.

#### ANALYSE DE LA PARTIE PAYSAGE DU SYSTÈME D'INFORMATION SUR LA NATURE ET DU PAYSAGE

##### ⊕ Les fondements et outils de la connaissance des paysages

La politique du paysage portée par le MEDDE répond aux objectifs de la Convention européenne du paysage (CEP). En particulier, les atlas de paysages et les

observatoires photographiques des paysages, ont permis de répondre à l'objectif d'identification et de qualification des paysages (art. 6).

Des termes ont été définis afin de permettre d'objectiver, d'harmoniser et de structurer la connaissance produite. Il s'agit en particulier, des "unités paysagères", des "structures paysagères" et des "éléments de paysage".

Les atlas de paysages permettent de traduire sur le territoire le terme de paysage défini dans la CEP : "partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations".

L'unité de base du paysage est l'unité paysagère, qui est, elle-même le résultat d'une synthèse de données élémentaires. L'unité paysagère est en effet définie comme un ensemble de composants spatiaux, de perceptions sociales et de dynamiques paysagères, qui, par leurs caractères, procurent une singularité à la partie de territoire concernée. Elle se distingue des unités voisines par une différence de présence, d'organisation ou de forme de ses caractères.

Quant aux structures paysagères, elles constituent les traits caractéristiques d'une unité paysagère

Elles participent au premier chef à l'identification et la caractérisation d'un paysage. Un "paysage donné" est ainsi caractérisé par un ensemble de structures paysagères formées au cours de l'histoire. Ces dernières reflètent l'étroite interaction entre :

- Les processus liés à la nature,
- Les processus résultant de l'activité humaine,
- Les processus immatériels liés aux perceptions et représentations paysagères des populations.

L'analyse du paysage nécessite donc un exercice de sélection des composants pour leurs relations, leur organisation particulière, leur capacité à structurer.

Ce sont ces structures paysagères qui offrent l'armature des projets de protection, de gestion et/ou d'aménagement du paysage.

**La connaissance produite se traduit matériellement au moyen de différents supports : les blocs-diagrammes, les descriptions littéraires, les cartes, les croquis, la photographie, etc.**

Les observatoires photographiques des paysages (OPP) constituent également un fonds de séries photographiques qui permet d'analyser les mécanismes et les facteurs de transformations des espaces, ainsi que les rôles des différents acteurs qui en sont la cause, de façon à orienter favorablement l'évolution du paysage.

En outre, les travaux de recherche participent encore à alimenter la connaissance des paysages.

⊕ **Intérêt et utilisation de cette connaissance**

L'objectif de la connaissance produite est, d'une part, de promouvoir le paysage, pour lui-même, et, d'autre part, de faciliter son intégration dans les politiques sectorielles.

Le paysage n'est toutefois pas seulement à intégrer, pour lui-même, dans les politiques sectorielles, mais il peut également contribuer au développement cohérent de certaines de ces politiques sectorielles. L'éolien est en particulier une des politiques sectorielles amenée à se saisir du sujet paysage pour faciliter son développement.

Aujourd'hui la connaissance est diffusée via le porter à connaissance de l'Etat, ou les différents supports de communication qui accompagnent la promotion des atlas (Internet, ouvrage, ...). Ces supports sont aujourd'hui presque aussi variés que les atlas eux-mêmes, de même que les données produites.

⊕ **Des points à stabiliser dans la méthodologie de production de la connaissance des paysages**

- **Prise en compte des représentations sociales**

Une unité paysagère correspond à un paysage. Au regard de la définition du paysage, une unité paysagère devrait donc tenir compte des valeurs particulières qui lui sont attribuées, notamment en termes de représentations sociales. Or, aujourd'hui, les représentations sociales des paysages peinent encore à alimenter la connaissance des paysages.

- **Homogénéisation des unités paysagères**

Par ailleurs, la notion même d'unité paysagère a donné lieu jusqu'à présent à de très nombreuses interprétations : ainsi à l'échelle d'un département, le nombre d'unités paysagères identifiées peut varier de 5 à près de 70.

- **Prise en compte des paysages urbains, dynamiques et enjeux**

Enfin, les paysages urbains, ainsi que l'identification des dynamiques et des enjeux qui leurs sont associés sont encore relativement peu développés dans les atlas.

-> **Il nous apparaît donc indispensable de structurer et de stabiliser la donnée de base "paysage" avant de réfléchir à son éventuelle intégration dans un système d'information dont il conviendra de définir précisément les objectifs et les acteurs concernés. Il est donc décidé d'arrêter de travailler au développement de la partie paysage du SINP.**

-> **Un travail est donc mené actuellement afin de structurer et d'harmoniser la donnée de base du paysage (l'unité paysagère) dans le cadre de l'actualisation de la méthodologie d'élaboration des atlas de paysage. Ce travail de fond fait l'objet d'un suivi par un comité de pilotage rassemblant l'ensemble des acteurs concernés : scientifiques, collectivités territoriales, associations, services déconcentrés.**

Pour l'avenir, il est décidé de conserver les informations qui ont été géoréférencées dans le SINP jusqu'à présent (Carmen) et les services déconcentrés sont par ailleurs encouragés à mettre en ligne à disposition des acteurs locaux les éléments de connaissance relatifs au paysage.

<sup>15</sup> Extrait de la note envoyée au cabinet de la ministre au sujet de l'arrêt du SINP le 28 décembre 2012.  
L'avis du CSPNB (conseil scientifique du patrimoine naturel et de la biodiversité) est consultable sur le site du MEDDE : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Avis\\_CSPNB\\_SINP.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Avis_CSPNB_SINP.pdf)

## LE VOLET PAYSAGE DU PROJET SINP L'ARRÊT DU DÉVELOPPEMENT DU PROJET

### ÉLÉMENTS DE RÉPONSE À L'AVIS DU CONSEIL SCIENTIFIQUE DU PATRIMOINE NATUREL ET DE LA BIODIVERSITÉ (CSPNB)

La décision de la direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages, d'arrêter de travailler au développement de la partie paysage du SINP ne remet pas en cause l'idée qui émerge dans la communauté scientifique de l'intérêt d'articuler les données sur la nature et les données sur les paysages.

Cette idée consiste à considérer que l'étude des représentations sociales de la nature est nécessaire à toute politique de protection de l'environnement et que l'approche paysagère, qui conjugue à la fois l'analyse des structures biophysiques et des structures sociales, permet l'étude des représentations sociales de la nature.

**Il est souligné que d'une part, l'arrêt de la partie paysage du SINP ne remet pas en question les travaux scientifiques émergents sur le sujet et que, d'autre part, le paysage ne peut être réduit à son seul apport méthodologique à la biodiversité, ce qui reviendrait à l'appréhender comme un outil au service de la politique de la biodiversité ce qui serait totalement réducteur.**

L'enjeu majeur aujourd'hui de la politique du paysage réside dans le fait de reconnaître qu'elle porte sur tous les espaces : ruraux, naturels, urbains et péri-urbains et ainsi de faire valoir que le paysage ne se réduit pas à l'idée de "nature". Par conséquent, la politique du paysage s'est recentrée sur ses enjeux propres, à savoir agir en faveur d'un cadre de vie de qualité, pour tous les citoyens.

### ACTION DU MINISTÈRE EN TERMES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR LE PAYSAGE

Il est enfin rappelé que l'arrêt de la partie paysage du SINP n'est pas synonyme d'arrêt de la recherche scientifique en matière de paysage.

Ainsi, depuis 1998, le ministère finance différents programmes de recherche relatifs aux paysages.

Le programme "**politiques publiques et paysages**" avait pour objectif de répondre aux besoins de connaissances et de méthodologies nécessaires à l'action paysagère.

Entre 2005 et 2011, 16 projets de recherche ont bénéficié du programme "**Paysage et Développement Durable 1**" (PDD1), concernant les processus d'évolution des paysages, les comparaisons entre l'expérience française et celle d'autres pays européens et la dimension économique du paysage.

Depuis 2011, 8 projets de recherche sont en cours dans le cadre du programme "**Paysage et Développement Durable 2**" (PDD2). Ce programme vise notamment l'évaluation de méthodes innovantes d'aménagement paysager ou d'articulation entre aménagement paysager et mesures en faveur d'objectifs environnementaux (biodiversité, qualité de vie et représentation sociale), ou de gouvernance (participation...). Il se consacre à la dimension urbaine, notamment sur le péri-urbain. Ce programme a pour objectif d'appuyer les politiques publiques et d'apporter des éléments de réponse à des demandes concrètes.

Le ministère conduit également un programme de recherche relatif à l'intégration de la question paysagère lors de l'élaboration et de la réalisation de projets d'infrastructures : le programme ITTECOP (**infrastructures de transport terrestre, écosystèmes et paysages**), dont le dernier appel à projet de recherche date de début 2012. 7 projets de recherche sont en cours dans le cadre de ce programme.

Ces programmes donnent lieu régulièrement à des publications scientifiques, des séminaires et des colloques internationaux.

La direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et des Paysages est partie prenante des comités directeurs de ces programmes de recherche."

## COMMENTAIRE

### Position du groupe de travail

Ce dernier paragraphe concernant la recherche conduit à émettre une remarque :

Dans les programmes de recherche les paysagistes (et notamment les PCE) figurent le plus souvent peu ou pas. Les recherches en paysage sont réalisées par des scientifiques de l'écologie ou des sciences humaines : géographie, sociologie, anthropologie... L'acceptation du terme paysage qu'ils utilisent n'a pas grand chose à voir avec celle utilisée par les paysagistes...

Si l'étude des représentations sociales de la nature est intéressante, les paysagistes sont intéressés plutôt par les représentations sociales issues des perceptions du paysage sous toutes ses formes. Opposer la nature à la culture n'est pas pertinent ; il faut considérer le thème plus global et précis de représentations sociales de la perception du paysage.

L'argumentaire développé par la DHUP pour mettre un point d'arrêt au développement du volet paysage du SINP est bien celui de la nécessité d'une réflexion sur la "donnée de paysage", sur sa structuration, son harmonisation.

Depuis 20 ans, les paysagistes, et parmi eux de nombreux paysagistes-conseils de l'État ont participé directement par leurs travaux d'étude (notamment les atlas de paysage) et leurs missions de conseil (assistance à la maîtrise d'ouvrage pour les atlas, plans de paysage, et autres études... pédagogie du paysage...) à définir, produire et diffuser des données de paysage.

L'APCE peut donc se placer légitimement au cœur des réflexions et se constituer concrètement force de proposition.



# LA DONNÉE DE PAYSAGE DANS TOUS SES ÉTATS

## LA DONNÉE DE PAYSAGE DES PAYSAGISTES DES DONNÉES SENSIBLES ET SUBJECTIVES

En tant que médiateurs et producteurs de "donnée de paysage", et pour en définir les modalités de traitement, il nous est apparu fondamental de tenter de saisir la donnée, à partir de nos propres travaux, puis sur cette base, de définir la manière dont elle pourrait être traitée. C'est de ces expériences que découlent les réflexions qui suivent, dans toutes leurs singularités et sensibilités.

Espérant nous placer comme pédagogues, nos approches respectives, extraites ici par "morceaux", puis mises bout à bout, ne prétendent pas faire expertise, et encore moins constituer une "théorie" finalisée.

Chaque pièce apporte un éclairage, ainsi que des points de vue ; elles se complètent l'une-l'autre et s'ajustent progressivement ...

Loin des données exclusivement géolocalisée, des données sensibles, subjectives, culturelles, sociales, composites, pouvant faire œuvre...



Le dévoilement...fait paysage



La limite...en question



"La force d'un paysage réside dans sa culture"  
Edouard Glissant



## Des données sensibles et subjectives

Jean Pierre Saurin, PCE Guadeloupe

⊞ “Les données du paysage n'ont rien à voir avec les données de la biodiversité . Elles ne sont pas (très peu) de type quantifiable, mesurable. Elles sont qualifiables. Si certains parlent de données matérielles et immatérielles en matière de paysage, on peut parler aussi de données sensibles et subjectives car elles proviennent de la perception des individus d'un territoire donné. Elles renvoient et confirment la définition donnée au paysage par la convention européenne "...tel que perçu par les populations...". Autrement dit, la donnée du paysage est multiple et complexe car elle est le résultat de l'interprétation de plusieurs données **mouvantes dans le temps et dans l'espace**. Il en va ainsi par exemple de l'interprétation du paysage d'un horizon, comme celui d'une rue.

Tablant donc sur la métadonnée\*, il n'est pas nécessaire de s'encombrer de données ou d'interprétation de données qui demanderaient un travail de titan impossible et sans véritable intérêt, puisque la donnée paysagère **n'a de réalité que si elle est vécue sur le terrain**.

Par contre, si on réussissait déjà, à montrer la variété des sources à laquelle le paysage a recours et non pas seulement aux sciences de la nature (géologie, géomorphologie, climatologie, géographie, faune, flore, etc.), mais aussi aux sciences humaines, la littérature, la psychologie, la sociologie, la philosophie, etc.

Si on arrivait à montrer qu'à côté d'une approche naturaliste, écologique de la biodiversité, il existe une approche sensible et culturelle du paysage, complétée par celle de projet global de paysage, cela serait un pas de plus, important, pour la reconnaissance des valeurs du paysage nécessaires pour un aménagement du territoire de qualité.”

Ce constat qui renvoie à la démarche du paysagiste est indissociable, pour bien se faire comprendre, d'une clarification concernant la donnée de paysage produite. Lister les types de données, et les classer, permet de distinguer les “outils” directs “de paysage”, des outils plus indirects servant des procédures d'aménagement ou d'inventaire.

Une ébauche de classification des données (que nous croisons avec les typologies des données paysagères) en donne une première idée <sup>16</sup> :

- ⊕ atlas de paysages, plan de paysage, projet de paysage, travaux de recherche, ...)
- ⊕ documents de planification (tous documents de planification : schémas, PLU, TVB, ...)
- ⊕ documents institutionnalisés (Sites inscrits et classés, OGS, ...).

L'enjeu est tout particulièrement d'examiner comment faire entrer les données qualifiables, contenues principalement au premier item de cette classification, dans un système d'information.

<sup>16</sup> Voir annexe 2 – Ébauche de classification des données de paysage.



quel regard ?

## LA DONNÉE DE PAYSAGE DES PAYSAGISTES

### UN TIERS-OBJET, CONSTRUIT DANS UNE RELATION AFFECTIVE DE L'HOMME A L'ESPACE

#### Le paysage : un "composite"

Philippe Hilaire, PCE DREAL Nord-Pas-de-Calais

☞ "A Chaque fois que des données complexes seront réduites à une information standardisée, elles ne seront plus de nature paysagère. **Le paysage n'émerge que dans une relation entre expérience physique de l'espace et représentation.** Il est de nature impure ontologiquement. La réduction à une donnée informatisée fait disparaître cette impureté. L'existence du paysage et son échange ne peuvent se produire que dans l'intersubjectivité, dans une subjectivité partagée. Le paysage serait comme **un tiers-objet construit entre la saisie individuelle de l'espace et la conscience collective qualifiée de cet espace pour satisfaire à un objectif défini**, ce qui permet d'y faire venir de la variabilité (différente de la diversité), de l'hétérogène, de l'étrange, du flou, de l'imprécis, du poétique. En opérant un passage du qualificatif au substantif, le paysage devient alors un "composite". "Plus qu'une typologie des actes, des textes ou des représentations convoqués par les pratiques de lecture/écriture savantes, ce sont des configurations hétérogènes et dynamiques qu'il s'agit de décrire. Ces configurations, que nous qualifions de "composites", décrivent des situations de travail au sein desquelles des individus mobilisent à la fois des objets matériels et des représentations, réalisent des actions et mettent en œuvre des systèmes de normes ou des règles opératoires. Ces composites sont posés, par hypothèse, comme dynamiques : les éléments, actions et normes qui les constituent formeraient des systèmes se transformant au cours de l'évolution des tâches effectuées par les individus [...]"<sup>17</sup>

Il n'y a pas de paysage en soi. Je ne peux donc le réduire à une donnée que dans un contexte précis et **il ne peut plus être paysage quand je le mets sans hiérarchie, sans objectif dans une base de donnée** qui doit pouvoir faire sortir une information pertinente quand je l'interroge. Autrement dit, comment une réponse élaborée dans un autre contexte, pour une question que nous ne connaissons pas, pourrait-elle être pertinente pour une question qui n'est pas encore posée ? C'est un paradoxe temporel, une uchronie caractérisée ou peut-être même un syllogisme."



<sup>17</sup> Joëlle Le Marec et Igor Babou

"De l'étude des usages à une théorie des "composites" : objets, relations et normes en bibliothèque" in :

Emmanule Souchier, Yves Jeanneret et Joëlle Le Marec (sous la dir. de)

Lire, écrire, récrire – objets, signes et pratiques des médias informatisés.

Paris, 2003 - BPI, Centre G. Pompidou, p. 233 sqq.

## Le regard et l'émotion

Jean Pierre Saurin, PCE Guadeloupe

### Le regard

☞ "Sans le regard le paysage n'existe pas.

Le regard porté au paysage n'est pas la simple vision d'un être qui observe un objet, fut-il son environnement, si vital pour lui, mais **l'acte complexe d'une relation sensible, affective, culturelle**, entre l'homme et son territoire.

D'ailleurs, le regard ne fait pas nécessairement appel à la vision. **Pour 'ressentir' un paysage, le regard fait appel notamment aux vécus et à la mémoire** de l'observateur. Un paysage associé à des odeurs ou à des bruits différents, ne donne pas le même regard. Le regard est en réalité le transmetteur, de tous les autres sens. Il les synthétise tous et ne donne pas toujours la meilleure place à la vision. Celle-ci, toujours trop distante, isole plutôt les éléments dans un formalisme réducteur.

L'habitude nous fait perdre le regard, nous fait oublier le paysage, pour ne s'attacher qu'aux usages de la vie quotidienne et aux fonctions de notre cadre de vie.

En réalité, **regarder, c'est ajouter à la perception cet instant de vérité qui laisse largement la place à la découverte, à l'étonnement, pour aboutir à cet acte affectueux de 'prise en compte' de 'porter attention à' ou de 's'occuper de' paysage.**

Regarder un paysage, c'est s'assurer de maintenir tout ce qui fait son attrait et son charme, c'est à dire sa complexité."

### L'émotion

☞ "La force d'un paysage est dans l'émotion qu'il suscite et l'émotion donne au paysage toutes ses multiples apparences. Le paysage devient provocateur quand on voit défiler sur des kilomètres les tags qui envahissent les bas côtés des voies de chemin de fer. Il est inquiétant quand après de fortes pluies la terre vient dévaler les versants abrupts, détruire les constructions et routes installées par l'homme. Il est paisible quand à la nuit tombé, après une chaleur torride, les cigales se taisent et laissent la place à cette quiétude estivale. Du paysage des vallées des Cévennes à celui du quartier latin, le paysage joue avec nos émotions sur toutes les tonalités dont il dispose, à la manière du pianiste virtuose qui se joue des notes de musique.

Qui n'a pas, un jour ou l'autre, ressenti une émotion face au paysage ou immergé dans lui ?

Le paysage fait réagir et ne laisse pas indifférent l'observateur sensible. Grâce à lui, **l'émotion indispensable et complémentaire au comportement rationnel nous enveloppe et nous fait connaître ce que nous avons de plus intime comme relations, à l'espace, à la nature des choses, à la terre, aux étoiles, à la campagne, à la ville, au village, au hameau, à l'immeuble à la maison, bref à notre condition humaine.** Le paysage nous renvoie notre image, reflète notre société, comment ne pas oublier ce premier contact, cette première émotion qui guidera toute la suite de la prise en compte de cette affectivité, et nous oblige à être sans cesse à son écoute."



## LA DONNÉE DE PAYSAGE DES PAYSAGISTES

### UNE ARTIALISATION DE L'ESPACE, INDISSOCIABLE DE SON CONTEXTE SPATIOTEMPOREL

#### L'œuvre paysagiste

Pascal Aubry, PCE DREAL Bretagne

☞ “Les paysagistes produisent des œuvres par artialisation de l'espace concret <sup>18</sup>...

Ou participent à l'élaboration d'œuvres collectives : Les paysages : Parties de territoire telles que perçues par les populations <sup>19</sup>, c'est-à-dire inventées “en tant que paysage” <sup>20</sup> par le moyen d'une reconnaissance sociale, rendue possible par une subjectivité culturellement partagée <sup>21</sup>.

**Dès les années 20, des artistes ont abandonné la production d'œuvres d'art pour les clients des galeries (puis les musées...) en mettant leur art à la disposition de la société, dans le but de participer à la constitution du cadre de vie de leurs contemporains.** Ces artistes n'en n'ont pas moins produit des œuvres qui aujourd'hui sont encore reconnaissables et attribuables. Ces artistes ont en quelque sorte repris **une attitude qui était déjà celle de tous ceux qui, dès la Renaissance, collaboraient à l'élaboration des jardins et de l'espace public des villes...** Les paysagistes sont depuis toujours et notamment en France depuis la seconde moitié du XVIIIe siècle restés dans cette tradition : **la réalisation d'œuvres constitutives d'espaces perçus et vécus collectivement** qu'ils soient privés ou publics.

Bien sûr le XIXe siècle a beaucoup utilisé les paysagistes tant à l'échelle de la ville et des “systèmes de parcs <sup>22</sup>” qu'à celle des jardins : Edouard André, Jean-Pierre Barillet-Deschamps, Denis et Eugène Bühler, Jean-Claude Nicolas Forestier, Edouard Redont sont de ceux qui vont préparer une évolution de l'œuvre paysagiste de plus en plus impliquée dans l'élaboration du cadre de vie urbain. Jacques Gréber, Henri Post puis Robert Joffet, respectivement à Philadelphie, Casablanca et Paris, marqueront le début du XXe siècle en insufflant une nouvelle attention à la topographie et à la géo-

graphie dans l'aménagement de ces villes.

Les paysagistes, et les architectes, ont ainsi élaboré des éléments importants de notre cadre de vie qui restent identifiables, du moins pour ceux qui sont initiés à ces formes de l'art. Ainsi : le quai de Garonne et son “miroir d'eau” à Bordeaux par Michel Corajoud, le parc Matisse à Lille et son île Derborence par Gilles Clément, le “Jardin des retours” écrivain de la Corderie Royale de Rochefort-sur-Mer, initiateur des Bégoniales de Rochefort, par Bernard Lassus, mais aussi le strasbourgeois tramway d'Alfred Peter, la lyonnaise Duchère d'Alain Marguerit <sup>23</sup>.

Mais aussi, le premier atlas des paysages, celui des Yvelines, dont les auteurs sont Alain Mazas et Alain Freydet <sup>24</sup> qui est en cours d'actualisation par Bertrand Follea, ou l'un des derniers, prenant maintenant la forme d'un site internet : l'Atlas des paysages du Morbihan réalisé par Michel Collin, etc. Ces dernières œuvres montrant que certains professionnels sont **aussi des “auteurs paysagistes”** et que leurs travaux, issus de longues et difficiles concertations avec de nombreux groupes de travail et de comités de pilotage, n'en sont pas moins **des œuvres paysagères, littéraires, photo et cartographiques.**

Toutefois, plusieurs notions semblent s'opposer à ce que le travail fait (opus) <sup>25</sup> par les paysagistes soit considéré comme œuvre. Les premières sont, comme nous l'avons déjà mentionné dans les exemples, la concertation et la participation. Certains paysagistes ont choisi comme certains architectes et artistes de réaliser la mise en forme spatiale de leurs réponses à des commanditaires et maîtres d'ouvrage, en relation avec les populations pour lesquelles elle est demandée, mettant ainsi en avant la problématique concernant l'adéquation entre la demande sociale, la commande institutionnelle et la réponse aux besoins et désirs exprimés par les habitants et, ou, les promeneurs concernés.

Le couple Kroll, Roger Biriotti, Pierre Lefebvre, chez les architectes, Coloco <sup>26</sup>, Planteïs <sup>27</sup>, Les Saprophythes <sup>28</sup>, chez les paysagistes, Guillaume Leroy, (et beaucoup d'autres) chez les artistes, ont réalisé des lieux, des jardins, des fragments d'espaces publics d'une pérennité plus ou moins grande. Ne s'agit-il pas, malgré tout d'œuvres ? Les modalités de l'invention ôtent-elles la qualité d'œuvre à ces espaces ? Qu'ils existent encore ou qu'il n'en reste que des témoignages et, ou des représentations, ces espaces sont identifiables. Ils **présentent une tangibilité <sup>29</sup> qui peut être située dans l'histoire des parcs, jardins et paysages et faire l'objet d'études et de recherches.**

Une autre notion particularisant les travaux faits par les paysagistes pourrait mettre en cause leur classement parmi les œuvres ; il s'agit de l'achèvement qui justement n'est jamais atteint, contrairement à ce qu'il peut en être pour les architectes. Le "parfait achèvement des travaux" que signent pourtant les maîtres d'œuvre paysagistes ne correspond qu'à la fin d'une étape, celle où les travaux, tels que décrits dans le marché des entreprises chargées de la réalisation, sont effectivement terminés. Mais, pour cet espace conçu par le paysagiste avec des éléments vivants végétaux et animaux, qu'il s'agisse d'espaces déjà vivables ou d'espaces programmés dans un document d'urbanisme ou de paysage, et de réalisation différée, l'aventure ne fait que commencer, pour aboutir, peut-être, à ce qui a été véritablement projeté par le paysagiste, souvent en collaboration avec des sous ou co-traitants et en concertation avec les différents acteurs socio-culturels concernés....

Certains paysagistes pensent même que **leur action réside dans le contrôle d'un processus ou "inflexus" <sup>30</sup>** et ne conduit pas à un objet, mais est identifiable par la démarche, un **"art de la transformation" <sup>31</sup>**... L'œuvre issue de la recherche et, ou de l'art peut être dans l'action, mais toujours attribuable à un auteur...

Ces deux notions "œuvre" et "auteur" ouvrent donc un champ de réflexion particulier pour un système d'information sur les paysages, qui comprend l'inventaire, la classification et l'indexation\*

des œuvres. Celles-ci devant être **considérées dans leur intégrité, et en l'occurrence non dissociables de leur contexte spatiotemporel au risque de perdre leurs significations** contrairement aux œuvres de "l'art international" qui sont conçues pour conserver leur sens quel que soit l'endroit et le moment où elles sont vues, perçues, appréciées... appropriées.

Si donc, un système d'information adopte les moyens d'inventaire, de classification et d'indexation des œuvres et de leurs auteurs, alors il peut comprendre les paysages et les paysagistes..."

<sup>18</sup> Alain Roger, "Nus et Paysages" Éditions Aubier Montaigne, Paris 1978.

<sup>19</sup> Conseil de l'Europe, "Convention européenne du Paysage", Florence 20 octobre 2000, ratifiée par la France en 2006.

<sup>20</sup> Augustin Berque, "L'en-tant-que-écouménil" dans "Mouvance" Éditions de La Villette, Paris, mai 1999, p.: 60.

<sup>21</sup> Pascal Aubry et Arnauld Laffage, "Subjectivité partagée" dans "Mouvance II", Éditions de La Villette, Paris, novembre 2006, p.: 95.

<sup>22</sup> Jean Claude Nicolas Forestier, "Grandes villes et système de parcs" IFA /Norma, Paris, 1997.

<sup>23</sup> En prenant soin de ne citer aucune des œuvres de PCE... pour ne pas couler sous le nombre de celles qui sont remarquables... Toutefois Eric Berlin a collaboré avec Gilles Clément pour le parc Matisse...

<sup>24</sup> Et là, il est impossible d'éviter les œuvres des paysagistes-conseils de l'État (PCE) car celles-ci ont nécessité une capacité à la pédagogie et à la concertation, et que les PCE sont aussi choisis pour ces compétences...

<sup>25</sup> Le mot "œuvre" selon "le dictionnaire historique de la langue française" (ss. La dir. d'Alain Rey, éditions Le Robert, Paris, 1993) est issu d'opera, pluriel du neutre opus qui désigne le travail, l'ouvrage et surtout le produit concret du travail.

<sup>26</sup> Collectif créé par Miguel Georgieff.

(26) <sup>27</sup> Société Anonyme à Responsabilité Limitée, créée par Olivier Jacqmin.

<sup>28</sup> Association (loi 1901) créée par Claire Bonnet, Pascaline Boyron et Violaine Mussault dont Noël Pinsart est président.

<sup>29</sup> Une chose abstraite dont la réalité est évidente. (Alain Rey, Dictionnaire historique de la langue française, Éditions Le Robert, Paris 1993.)

<sup>30</sup> Bernard Lassus, "l'inflexus ou l'inflexion d'un processus" dans "Mouvance" Éditions de La Villette, Paris, mai 1999, p.: 71.

<sup>31</sup> B. Lassus, dans le même article...

## LA DONNÉE DE PAYSAGE DES PAYSAGISTES

### DES DONNÉES SUBJECTIVES CULTURELLEMENT PARTAGÉES QUI INVENTENT LE RÉEL

#### Données subjectives, ou objectives ?

La donnée objective ne serait pas influencée par les sentiments, l'affectif, la culture, au contraire de la donnée subjective qui est personnelle. Alors comment porter crédit à une donnée subjective ?

**Claire Alliod**, PCE UT Val-de-Marne, et présidente de l'APCE, relève cette problématique :

“Y aurait-il pour les données de paysage un “curseur”, glissant du subjectif et sensible au rationnel ?

Peut-on laisser penser que le projet SINP\* correspondrait à la position rationnelle ?

Y a-t-il une possible objectivation des données subjectives ?”

**Pascal Aubry**, PCE DREAL Bretagne

“En effet depuis longtemps une dérive persiste, à vouloir rapprocher le paysage des données objectives ... Or il n'est pas envisageable de considérer qu'il y ait une part d'objectivité plus ou moins grande, car l'objectivité n'entre en rien dans les concepts liés au paysage. Objectiver c'est décontextualiser, c'est séparer de toute approche sensible et affective, c'est tenter de réduire les particularités pour ne retenir que ce qui présente un certain niveau de généralité...

Par contre il existe la possibilité d'un partage culturel d'une subjectivité...

Ce qui nous rapproche des sciences humaines et de la littérature.

Ce qui nous amène surtout au dessein commun, au projet concerté de paysage.”

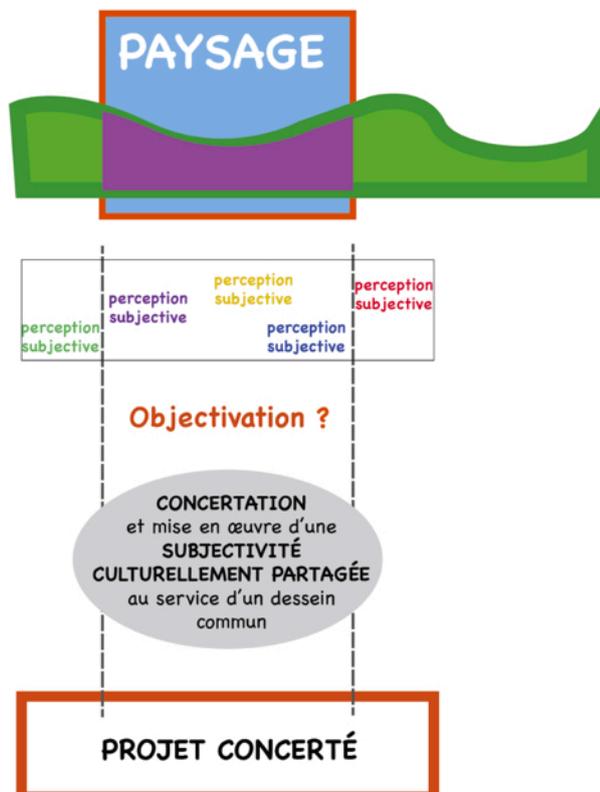


Schéma proposé par le groupe de travail <sup>32</sup>

**Jean Pierre Saurin**, PCE DEAL Guadeloupe

“L'objectivité et la subjectivité sont deux termes radicaux qui s'opposent brutalement quand on parle de paysage.

Plusieurs sens sont attribués généralement à l'objectivité. Celle qui fascine beaucoup, se dit impartiale indépendante des choses et des êtres. C'est l'objectivité idéale. Celle dont tous les hommes ont rêvé et rêvent encore. Celle proposée par Bergson : l'objectivité "qualité de ce qui existe en soi, indépendamment du sujet pensant" <sup>33</sup>.

Les disciplines surfent alors avec ce type d'objectivité en point de mire. S'affranchir de la variabilité des sentiments et des représentations de l'homme est le but scientifique avoué <sup>34</sup>.

Les données mathématiques sont sans doute les seules qui peuvent être qualifiées d'objectives car elles sont codifiées ; axiomes et théorèmes en sont les règles. Cependant il est intéressant de noter

qu'en créant les nombres imaginaires, les suites numériques, les limites infinies, cette discipline est, elle aussi, tentée de traiter de l'univers subjectif.

En fait les disciplines veulent tendre vers toujours plus d'objectivité, ce qui est louable mais en réalité un brin utopique, à y regarder de près, car elles n'y parviennent pas vraiment.

Force est de constater que le domaine du paysage, qui se dit être un domaine où règne la subjectivité, est par contre le domaine d'une très grande réalité. En effet, face à la quotidienneté, le contact avec les élus, les populations, les techniciens, les associations, la perception du paysage ne cherche pas à repousser le subjectif. Celui-ci s'exprime chez l'homme par ses craintes, ses soucis, ses émotions, ses attendus, ses projets. De ce fait, l'objectivité, au sens de la réalité et la raison, du domaine du paysage est justement de tenir compte de l'importance de la subjectivité dans les décisions à prendre et non pas de l'ignorer.

Finalement la donnée de paysage ne peut pas être caractérisée de donnée objective sans provoquer un changement de domaine, il ne s'agit plus alors du domaine du paysage mais d'un domaine scientifique. La donnée de paysage est subjective et relative face à un réel localisé. C'est une donnée qui se concerte, s'ajuste avec rationalité à un contexte dans toutes les dimensions de celui-ci : environnementales, économiques, sociales, et culturelles.

Il existe plusieurs sens à l'objectivité : l'objectivité définie par Kant, indépendamment de l'époque et du lieu, est donc sans pertinence en paysage. L'objectivité en tant que vérité de terrain, validation de la connaissance et des représentations a par contre toute sa place en paysage.

La concertation prônée par la convention européenne du paysage signée par la France en 2006, doit être interprétée comme mettant en avant la recherche d'une subjectivité culturellement partagée, susceptible de conduire à l'élaboration et à la réalisation de projet concertés."

Cette interrogation sur ce que peut recouvrir la notion de la donnée de paysage implique également un retour sur les méthodes qui, depuis 15 ans, ont fondé les travaux de production de ces données.

### La production de la « donnée de paysage »

A partir de 1994, date de la première méthodologie des atlas de paysage rédigée par Yves Luginbühl<sup>35</sup>, les différents ministères en charge du paysage ont progressivement, au travers de textes et d'études, manifesté la volonté d'encadrer et de formater la production des atlas de paysages : fixation du vocabulaire et de l'échelle de rendu des cartes, puis – pour répondre aux objectifs de la Convention européenne des paysages – introduction de l'analyse sociale et culturelle, de l'étude des dynamiques et des enjeux...

Le discours sous-tendu par les différentes évaluations, études et ateliers milite clairement pour une homogénéisation des contenus de ces atlas afin que les élus, les populations et les professionnels puissent s'approprier plus facilement ces outils de transmission de la culture paysagère.

Le travail méthodologique effectué par le Ladyss\* sur le volet paysage du SIN(P) débuté en 2009 s'est inscrit dans ce supposé.

Cette volonté de rationalisation semble aujourd'hui – après l'arrêt du développement du P du SIN(P) – se heurter à la complexité d'un champ disciplinaire essentiellement caractérisé par une grande transversalité des approches.

<sup>32</sup> Ce schéma sera soumis et pourra être repris par l'APCE

<sup>33</sup> Cnrtl.fr, Bergson essai 1889.

<sup>34</sup> Claude Bernard : Les principes fondamentaux de la recherche scientifique dans "Introduction à l'étude de la médecine expérimentale" (1865).

<sup>35</sup> Deux ans après l'édition en 1992 du premier atlas des paysages réalisé par Alain Mazas et Alain Freytet sur le département des Yvelines.

## POSITION DU GROUPE DE TRAVAIL

### DIAGNOSTIC

#### LE PAYSAGE ET SA PRISE EN COMPTE DANS UN SYSTÈME D'INFORMATION

##### Conclusions sur les limites d'un SI tel que le SINP\*

36

Les réflexions du groupe de travail confirment :

##### ⊕ La juxtaposition des données nature et paysage

Cette juxtaposition entretient la confusion entre nature, environnement, milieux, espace concret, territoire, et paysage. Elle conduit à la réduction de la diversité des approches.

##### ⊕ La nature des données

Une base de donnée bibliographique avec des liens directs aux documents source serait plus efficace mais oblige l'utilisateur à lire !

##### ⊕ L'accès aux données par la carte

La carte n'a d'intérêt qu'avec sa légende et avec la question qui est à l'origine de son élaboration

##### ⊕ La standardisation des informations paysagères

Standardiser les manières de décrire et de stocker les informations a une visée normative, conduisant à un appauvrissement des données intégrées. Pourquoi ne pas stocker la donnée en l'état brut ?

##### ⊕ En bref, le dispositif est inadapté au paysage

La donnée paysage est de nature impure ontologiquement. Le paysage naît d'une configuration composite. C'est un tiers-objet, entre saisie individuelle et conscience collective (intersubjectivité). Il est à chaque fois construit pour satisfaire à un objectif défini ; il est donc variable. C'est un système dynamique, se transformant.

**La donnée paysage n'existe plus si elle est standardisée ; il faut alors parler de géographie, de géomorphologie, d'hydrologie, d'inventaire des milieux, de phyto-sociologie, de statistiques sociales, d'histoire, ...**

##### Comment alors s'orienter ?

Les réponses à un questionnaire établi en interne et renseigné individuellement par les membres du groupe <sup>37</sup> dégagent des avis communs :

##### ⊕ Faut-il avoir une couverture du territoire français par les unités de paysage ?

Oui bien évidemment (réponses unanimes). La question est comment le faire : une méthode, sans doute spécifique, reste à établir, car en réalité on change d'échelles. C'est un sujet sur lequel il faut travailler si l'on veut avancer.

##### A quoi cela sert-il notamment ?

Les unités servent déjà à se repérer dans l'espace du paysage ; elles participent d'une grille de lecture à différentes échelles emboîtées. Cette couverture sert à répertorier les potentialités paysagères de la France. C'est un support utile pour une politique du paysage.

##### ⊕ Une unité de paysage peut-elle être présentée dans un système d'information, si elle est accompagnée de sa caractérisation entière ?

Oui. L'unité de paysage doit être nécessairement accompagnée et est indissociable de sa caractérisation. De plus, elle doit renvoyer par un lien à l'ensemble de l'étude et à son auteur. Notamment, les relations avec les unités voisines doivent figurer. Enfin, elle doit être liée à ses métadonnées\* qui en situent le contexte.

⊕ **Un portail dont le rôle serait de présenter les études de paysage, par métadonnées\*, et d'en donner le lien, serait-il intéressant ?**

Une "bibliothèque" du paysage ! Certainement. On manque cruellement d'informations globalisées et il faut en parallèle lutter contre la méconnaissance des travaux déjà conduits.

⊕ **Faut-il harmoniser la méthode d'identification et de qualification des paysages retenue par le ministère ?**

L'intérêt de cette méthode est d'être un guide dans lequel on peut puiser. Ce ne doit pas être une doctrine. La préoccupation majeure serait plutôt de ne pas banaliser les analyses.

⊕ **Peut-on harmoniser par enrichissement de la méthode ?**

Sans aucun doute et en exploitant notamment les atlas de paysage réalisés.

**Peut-on enrichir la méthode retenue par le ministère ?**

N'est-ce pas une plus grande pertinence qu'il faut étudier ? et avec un nouveau regard, s'intéressant aux singularités, au ressenti, plutôt qu'à la cartographie des unités paysagères.

**Citer trois éléments, par ordre d'importance décroissante, qui l'enrichiraient :**

- commencer par un cahier des charges "modèle et non *doctrinien*" et une indication du coût, harmonisés ;
- pour l'étude, favoriser davantage de séances de travail sur le terrain avec le groupe de pilotage ;
- plus que d'exiger la définition des enjeux, orienter vers la proposition de projets de territoire à l'échelle de l'atlas.

**Faut-il respecter la méthode retenue par le ministère ?**

La respecter, c'est "un devoir minimum" pour un paysagiste-conseil de l'Etat ; c'est permettre cette généralisation, alors qu'il n'est pas interdit d'aller plus loin... C'est une base à perfectionner, à faire évoluer.

⊕ **La diversité du paysage fait-elle sa richesse ?**

Si la diversité des paysages français, par leur singularité, est une richesse au plan national, un paysage peut ne pas être varié et provoquer des émotions fortes. Ce qui compte c'est l'émotion, et il faut considérer les contrastes sur des axes de qualifications multiples (polysensoriels).

**Peut-elle être un indicateur de richesse ?**

Oui s'il s'agit de la singularité des perceptions et non s'il s'agit de la seule variété des présences physiques.

⊕ **Et si le concept d'unité paysagère n'était pas mis en place ?**

Lorsqu'on le pratique et qu'on en connaît bien les limites, il est pertinent d'aller chercher en parallèle d'autres concepts... ; cela n'impose en rien de rejeter celui-ci.

**Comment pourrait-on procéder ?**

L'entité paysagère telle que l'a définie Bernard Lassus<sup>38</sup>, résulte, en résumé, pour un projet donné, de la négociation entre les entités des différents champs disciplinaires. Cette notion est très efficace puisqu'elle permet de déterminer, pour chaque projet sur un espace ou un territoire, à partir de quelle entité paysagère il peut être mené.

<sup>36</sup> Synthèse de Catherine Farelle à partir du questionnaire d'enquête SINP renseigné par Philippe Hilaire, PCE DREAL Nord-Pas-de-Calais.

<sup>37</sup> Par des questions 'simples', Catherine Farelle, PCE DREAL Aquitaine et DREAL Haute-Normandie, invite le groupe de travail à s'expliquer par écrit et fait la synthèse des réponses de Pascal Aubry, Tim Boursier-Mougenot, Michèle Delaigue, Jean-Pierre Saurin.

<sup>38</sup> Bernard Lassus, Augustin Berque, Alain Rober, Michel Conan, Pierre Donadieu, "Mouvance - Tome I - Cinquante mots pour le paysage", Editions de la Villette, 2002, 99 pages.

## VERS UN SIP

### PROPOSITIONS POUR UN SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE PAYSAGE DES POTENTIALITÉS ET DES EXIGENCES

Le paysage est un domaine d'étude transversal et complexe non réductible à des données sécables ou géolocalisables non contextualisées. Ces données elles-mêmes perdent en grande partie de leur valeur si on les isole des conditions dans lesquelles elles ont été produites et des personnes morales ou physiques qui en sont à l'origine.

Aussi, pour une diffusion utile et non réductrice de la culture du paysage, le groupe de travail propose :

#### ⊕ La création d'un système d'information documentaire

Il pourrait contenir :

- 1 - une base bibliographique (articles, publications, études) ;
  - 2 - des liens vers d'autres SI, dont certains en interopérabilité\* ;
  - 3 - des archives numérisées, consultables ;
  - 4 - des archives numérisées, téléchargeables par chapitres entiers (voir § Des données intégrales) ;
- selon les modalités suivantes :

#### ⊕ Un inventaire et un recueil de données nourri des études des paysagistes

*"Si on demandait déjà aux paysagistes de lister leurs études, et de communiquer celles numérisées, on aurait fait un grand pas en avant... En commençant par les PCE, (dans l'année nous pourrions nous donner tous comme objectif de produire ensemble ce recueil au sein de l'APCE), puis avec le relai de la profession et avec tous les paysagistes qui le souhaitent, cet inventaire serait largement pourvu".* Catherine Farelle

Une ambition pourrait être en effet, au sein des paysagistes, de procéder en interne au recensement des études et de les rassembler (sans rechercher l'exhaustivité et sans sélection a priori) dans le but de donner à connaître les études pertinentes pour aborder un sujet particulier ou son traite-

ment, et en laissant à l'auteur le soin de préciser les raisons de l'intérêt de montrer son travail.

En revanche le recueil nécessite l'autorisation du maître d'ouvrage : une confirmation d'information de celui-ci devra être fournie.

Il est permis de penser que chacun est en mesure de communiquer relativement rapidement ses études pour celles déjà numérisées, et de signaler les autres dans l'éventualité d'une numérisation .

Un objectif pour 2013-2014 pourrait être dans un premier temps de produire ce recueil au sein de l'APCE. Ensuite il pourrait sans doute être élargi et poursuivi via l'ensemble de la profession des paysagistes.

Chaque paysagiste proposerait la place qu'il souhaite dans le recueil (voir § Une structuration des données – rubriques) et l'entrée serait automatiquement validée, dès lors que la référence complète de l'ouvrage aurait été renseignée.

#### ⊕ Des ouvrages, projets et études parfaitement référencés dans le respect des auteurs

##### ⊕ Le respect du droit de ou des auteurs : une nécessité

La finalité est d'identifier l'œuvre et de permettre le respect des droits de l'auteur. Si l'étude est utilisée, même seulement en partie, il est nécessaire et juste qu'elle soit citée. Certains sites proposent un modèle de référencement du document en même temps que sa visualisation ou son téléchargement ; c'est une bonne solution à reprendre <sup>39</sup>.

Des protections peuvent également être mises en place, comme le filigrane (tel que figurant sur les impressions Géoportail il y a quelques années), envisageable sur les illustrations notamment, ou le "copyright" qui consiste en la fixation matérielle sur tout support de l'œuvre (dessin, vidéo, fichier informatique, ...). Il protège l'investissement que représente l'œuvre.

Un contact avec le producteur de la donnée peut également être indiqué.

⊕ **La localisation : une donnée indispensable**

A la référence s'ajoutera obligatoirement la localisation, laquelle sera donnée en terme d'unité administrative (voir § La géolocalisation et le principe de non fragmentation administrative).

⊕ **Des informations de contexte souhaitables mais non obligatoires**

Des informations de contexte, précises et cadrées, pourront être renseignées mais ne seront pas obligatoires (lieu - indépendamment de l'unité administrative, maître d'ouvrage, objet, délai, financement... ) et n'apparaîtront que si elles sont renseignées.

⊕ **Une structuration des données du système d'information adaptée au champ du paysage**

⊕ **Classification**

Comme développé en première partie, une ébauche de classification des données a dès à présent l'intérêt de distinguer, au sein des données de paysage :

- celles afférant aux "outils de paysage",
- celles afférant à la planification,
- celles afférant aux documents institutionnalisés.

Cette distinction permet de retenir, dans le respect des protocoles et comme le proposait le SINP, l'hypothèse d'un renvoi vers d'autres systèmes d'information spécifiques existants (soit pré-existants, soit en cours), pour les données autres que les "outils de paysage". L'interopérabilité\* du SIP avec d'autres systèmes d'information autorise ainsi que les données déjà référencées ne soient pas à nouveau saisies dans le SIP, mais deviennent accessibles depuis celui-ci (évitant d'alourdir le système et éliminant le problème de la concordance des mises à jour entre systèmes d'information).

Les SI interopérables\* seraient, idéalement, les suivants :

⊕ **L'atlas des patrimoines du ministère de la Culture** qui donne accès par la localisation à des informations culturelles et patrimoniales (ethnographiques, archéologiques, architecturales, urbaines, paysagères), tant documentaires que réglementaires.

Il recense déjà les données du paysage institutionnalisés : sites inscrits et classés, biens UNESCO, Jardins remarquables, zones de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager (ZPPAUP). Outre l'intégration des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine (AVAP), il pourrait sans doute couvrir l'ensemble des paysages labellisés (intégrant aussi le label grand site de France (GSF)), et peut-être s'étendre à certains objectifs de qualité paysagère (opérations grands sites (OGS), directives territoriales d'aménagement (DTA et DTADD)).

**L'atlas des patrimoines pourrait couvrir l'ensemble des paysages institutionnalisés.**

⊕ **Le suivi des documents d'urbanisme et de l'habitat (SuDocUH)** qui permettra notamment le suivi de la planification (plans et schémas), et la récupération des données dans un système d'information géographique (SIG)

Il est destiné à suivre les schémas et documents de planification, intègre à minima les schémas de cohérence territoriale (SCOT), plans locaux d'urbanisme (PLU). Il intègre ou intégrera sans doute les schémas d'aménagement régionaux (SAR)\*, schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE), schémas régionaux de cohérence écologique (SRCE) / trames vertes et bleues (TVB), schémas des carrières, schémas éoliens, ...

**Le SudocUH pourrait sans doute à terme intégrer les données et informations paysagères des schémas et documents de planification, ainsi que les chartes.**

Il faut donc qu'un index spécifique paysage figure dans cette base.

<sup>39</sup> Par exemple, sur le site Projets de paysage,

[http://www.projetsdepaysage.fr/fr/etudes\\_et\\_recherches](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/etudes_et_recherches), il est proposé un modèle de référencement à la fin de chaque article. Par ailleurs la mention légale des droits d'auteur figure en pied de page d'accueil ([http://www.projetsdepaysage.fr/fr/mentions\\_legales](http://www.projetsdepaysage.fr/fr/mentions_legales)).

## PROPOSITIONS POUR UN SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE PAYSAGE VALORISER ET FAIRE LA PÉDAGOGIE

### ⊕ Rubriques - collections

Les données étant indexées, les rubriques ne sont pas indispensables, mais leur rôle est pédagogique : il importe de mettre en évidence la complexité du paysage et sa transversalité dès la page d'accueil du site.

⊕ On peut par exemple ranger les ouvrages **par discipline** (on retrouverait ainsi, volontairement, la plupart des ouvrages dans plusieurs disciplines :

- sciences de la nature : géographie physique, géologie, climatologie, écologie, ...
- sciences humaines : archéologie, histoire, histoire de l'art, psychologie, sociologie, sciences politiques et encore, littérature, philosophie, ...

⊕ On pourrait aussi chercher à **valoriser les démarches**, en distinguant :

- approche sensible
  - approche du terrain physique
  - approche culturelle
  - approche inventive ou "projectuelle"
- (et là encore plusieurs de ces rubriques pourraient évidemment être sélectionnées)

⊕ Et on pourrait encore rechercher par **qualités** particulières, afin d'en mettre en évidence l'importance pour le paysage :

- le ressenti : humidité, torride, ...
- la mémoire, mémoire visuelle, olfactive, ...
- ...

Par ces rubriques qui devront chacune être explicitées, il n'est pas recherché la quantité mais la qualité des travaux et leur intérêt : c'est de notre manière de traiter le paysage que se définit la nature de la rubrique ; celle-ci révèle et clarifie la nature du lien au paysage.

### ⊕ Indexation des données

Une réflexion spécifique devrait être menée sur l'indexation\* des données de paysage (structuration de leur contenu, et des requêtes), évaluant les

différentes méthodes possibles ainsi que leurs potentialités et limites respectives. L'objectif restant un accès implicite, simple et efficace aux données, privilégiant à priori les mots libres à un langage contrôlé.

### ⊕ Des données intégrales, non démembrées

Excepté les données des paysages institutionnalisés et les données de planification (qui devraient concerner respectivement l'Atlas des patrimoines et le SuDocUH, et non le SIP proprement-dit), l'œuvre sera recueillie et restituée dans son intégralité. Nous admettons que l'œuvre puisse être téléchargeable par chapitre, à partir du moment où sa consultation est proposée entière.

Citons l'exemple des atlas de paysage :

⊕ Nous affirmons que **l'unité spatiale de référence pour entrer la donnée paysage n'est pas l'unité paysagère, mais l'atlas de paysages**, qui doit être proposé dans son intégralité. Une fois l'information livrée, chacun peut alors télécharger l'un ou l'autre des chapitres.

⊕ Notons que dans le cas des atlas de paysage récents, le cahier des charges impose le plus souvent, en vue de la consultation en ligne, différentes possibilités d'accès. L'atlas n'est plus construit tel un livre, à parcourir du début vers la fin ; il propose un accès direct au résultat (notamment à l'unité paysagère via le nom de commune). Ces atlas ont pu anticiper ce mode de consultation pour intégrer ou rappeler les informations fondamentales avec la consultation des unités.

⊕ Les anciens atlas peuvent être numérisés. L'indexation\* du sommaire permet de proposer toute l'information et d'accéder aux chapitres voulus. Ce système, déjà en application pour certains atlas pourrait être repris dans cet esprit pour les anciens atlas.

⊕ **La géolocalisation et le principe de non fragmentation administrative**

⊕ **Données paysagères géolocalisées**

Les périmètres des territoires protégés ou labellisés relatifs aux paysages institutionnalisés, ainsi que les zonages ou figurations des données de planification (qui devraient concerner respectivement l'Atlas des patrimoines et le SuDocUH), sont des données qui doivent évidemment être localisées avec leurs contours sur SIG.

Ces données de protection et de zonage ne seront pas dénommées "données de paysage" mais "données de patrimoine", "donnée réglementaire de paysage", etc..

Les unités paysagères géolocalisées via Carmen et qui seraient restées consultables avec leurs seuls contours sous MapInfo, n'étant pas des données de paysage comme exposé précédemment, devront être dénommées "unités géographiques".

Sur les sites Intranet et Internet des Services de l'État, les métadonnées\* accompagnant cette unité géographique apporteront l'information de l'intégralité de l'atlas des paysages concerné, permettant alors d'appréhender l'unité paysagère.

⊕ **Données paysagères non géolocalisées**

Pour les autres données que celles énumérées au § précédent, nous préconisons de géolocaliser l'œuvre (son intégralité) et non la donnée (évitant ainsi tout démembrement).

Les limites et horizons paysagers étant souvent non finis, ou flous, ou discontinus, nous proposons de ne pas géolocaliser la donnée, mais le plus petit périmètre administratif dans lequel la donnée peut être intégralement contenue.

Par exemple, pour une étude de paysage dont la commande émane d'une commune :

- si les données paysagères apportées par l'étude (connaissance du paysage, ou aménagement du paysage, ou gestion du paysage) débordent sur deux autres communes : la localisation couvrira le territoire entier des trois communes.

- en revanche les périmètres d'exploration (géologie, histoire, écologie,... ) ne seront pas à considérer. Si les informations apportées dans le domaine du paysage ne débordent pas les limites communales, la localisation couvrira la seule commune concernée.

La consultation sur SIG donnera ainsi l'information suivante :

- le territoire consulté n'est pas concerné par une donnée de paysage
- ou bien, le territoire "est potentiellement" concerné par une donnée de paysage.

La légende du SIG devra renvoyer au SIP, qui permettra une recherche, via l'unité administrative, des ouvrages ou œuvres portant sur cette unité.

Nous n'avons pas exploré les systèmes européens, avec lesquels le SIP devra bien évidemment être compatible.

## PROPOSITIONS POUR UN SYSTÈME D'INFORMATION SUR LE PAYSAGE

### PROMOUVOIR LE PAYSAGE

#### Un SIP moteur pour le paysage

*D'après le texte de Jean Pierre Saurin, PCE DEAL Guadeloupe*

L'intégration de la donnée de paysage dans un système d'information de la Nature soulève beaucoup d'interrogations.

Une telle hypothèse présente l'avantage de faire exister le paysage dans un système d'information, mais des exigences quant à la prise en compte de la donnée et des limites strictes conditionnent cette adéquation, afin que le paysage y existe réellement. Il ne peut être question d'une "intégration" globale qui d'ailleurs fondrait le paysage, en renforçant la confusion déjà si préoccupante, entre paysage et environnement.

Parallèlement, commencer par se "ranger" du côté Nature, c'est aussi probablement limiter les potentialités d'intégration avec des systèmes d'information mis en place où à venir dans d'autres ministères, notamment celui de la Culture ou encore de l'Agriculture.

Il ressort de l'expérience SINP que pour intégrer un système d'information, il faut parfaitement connaître la donnée concernée.

**La stratégie pour le paysage doit s'écrire à l'amont. Et, dans le contexte de l'émergence des systèmes d'informations, c'est maintenant et de manière urgente qu'il faut contribuer à l'écrire.**

S'engager dans un (des) système(s) d'information quel(s) qu'il(s) soit(ent), motive une analyse exhaustive et inventive de la donnée de paysage. C'est pourquoi le présent document n'a d'intérêt que de mettre en avant une démarche ; il tente, modestement d'approcher, d'explicitier et de rappeler ou définir ce qu'il faut entendre par « donnée de paysage ». Il montre que cette donnée n'est pas une donnée ordinaire ; elle "affiche" sa complexité, sa "qualitativité", sa subjectivité.

Le paysage a cette singularité de ne pas pouvoir s'exprimer en terme de donnée brute, comme c'est le cas par exemple dans le domaine des

sciences de la nature.

Quelquefois on attribue, à tort, au paysage, des données qui n'en sont pas, comme l'occupation du sol, le relief, la végétation, la valeur des terres agricoles, .... La plupart du temps ce sont des données de géographie, ou de géomorphologie, de botanique, ... ou d'autres domaines qui attribuent des mesures à des supports isolés du paysage ainsi démembré, mais qui ne mesurent en rien le paysage.

La donnée du paysage pose le problème de la mesure. Un paysage est-il mesurable ? Et, allons plus loin, un paysage doit-il être mesuré ? <sup>40</sup> Quels seraient les bénéfices de ces mesures ?

Trois pistes pourraient prolonger ce travail de réflexion :

1. Un vocabulaire précisant la nature et le contenu de la donnée de paysage
2. Une recherche auprès d'autres systèmes d'information
3. Une démarche interministérielle, sinon intraministérielle
4. L'ambition d'un portail spécifique.

#### ✚ Un projet de vocabulaire

Afin d'éviter les erreurs récurrentes d'interprétation, il conviendrait d'établir ou de partager et adopter un vocabulaire qui corresponde et représente le domaine du paysage tel que traité par le paysagiste, en tant que conseil comme à titre privé. Pour commencer, afin de signaler clairement la spécificité de la donnée de paysage, cette donnée de synthèse pourrait être dénommée. Il s'agit de rendre implicite l'effet qu'aurait toute "décomposition" ; la tendance à vouloir en isoler des éléments pour fabriquer des données nie leur indissociabilité qui font **le-tout-paysage** <sup>41</sup>.

Comme exposé dans le document, il en va ainsi jusqu'à l'indissociabilité entre un auteur et son œuvre.

C'est dans cet esprit que le terme de donnée de paysage pourrait être qualifié (remplacé) par celui, inspiré de la phénoménologie de la perception chère à Merleau Ponty, de "phénomée"<sup>42</sup>. Ce terme représente bien le fondement de notre profession qui pour étudier les transformations du paysage, est au cœur des phénomènes de perception du paysage. La donnée de paysage ainsi nommée phénomée représenterait la plus petite donnée représentant le -tout-paysage.

Nous pourrions alors mieux référencer par exemple un paysage de bocage par le type de perception qu'il génère, l'émotion qu'il provoque, en s'extrayant de ses seuls éléments constitutifs de haie ou de trame paysagère, qui une fois sortis de leur contexte n'ont plus aucun sens et donc d'intérêt pour nous.

Au delà de cet exemple, il s'agit plus généralement de partager un vocabulaire commun et vivant, choisi et non restrictif, permettant d'exprimer la rigueur des concepts liés au paysage, et de les maîtriser pour les classer d'une manière enrichissante, plutôt que réductrice.

#### ✦ Une recherche auprès d'autres systèmes d'information

Quand on regarde de près les lieux institutionnels où s'exerce le paysage, c'est une nébuleuse qui apparaît. Les paysagistes-conseils de l'État ont pris naissance au sein de l'ex-ministère de l'Équipement ; l'École nationale supérieure du paysage (ENSP) de Versailles dépend du ministère de l'Agriculture ; l'École nationale supérieure de l'architecture et du paysage de Bordeaux est sous tutelle du ministère de la Culture, etc Le paysage qui est un domaine aussi proche de la Culture que de la Nature a autant de légitimité à s'intégrer dans le système d'information du ministère de la Culture que celui de la Nature. Il y a donc nécessité à rechercher, auprès d'autres ministères, ce qu'ils pourraient apporter au paysage, par leur expérience sur la manière d'identifier et de traiter les données.

#### ✦ Une place interministérielle sinon intra-ministérielle

Une problématique ressurgit par ces questions, en se référant aux années 1970 - époque de la création de la DATAR, des métropoles d'équilibre et du

développement des villes nouvelles - : Une "bibliothèque" du paysage, transversale par essence, ne serait-elle pas mieux fondée dans des instances interministérielles ? La création d'un portail interministériel est l'occasion de donner sa place au paysage ; il s'agirait d'un message fort, par un moyen de communication sans précédent.

Quoiqu'il en soit, la démonstration de la capacité de l'approche paysagère à inter-agir se fait en plaçant le paysage au cœur des stratégies.

Au contraire d'une orientation vers un système principal d'information, qui l'isolerait et en réduirait la teneur, comment mieux faire des liens, se placer, au cœur des ministères ?

Les paysagistes-conseils de l'État affectés auprès de la DEB, de la Culture, sont les premiers "ambassadeurs" intra-ministériel du paysage. Il leur revient sans doute de porter désormais ce débat sur les systèmes d'information dans leurs affectations et de préparer ce relai...

#### ✦ L'ambition d'un portail du paysage

L'idée de lancer, de manière pragmatique et exploratoire, un premier système d'information sur le paysage, par une simple boîte aux lettres où chacun viendrait livrer les travaux qui lui semblent digne d'intérêt pour les faire partager à tous, a grandi par l'ambition de la création d'un portail spécifiquement dédié au paysage.

Cette ambition, qui est hors d'atteinte par la seule motivation des PCE, nécessiterait la mobilisation de l'ensemble de la profession des paysagistes<sup>43</sup>. Si elle requiert, en effet, des moyens financiers, humains, et des compétences spécifiques, soutenir cette idée, et y contribuer en identifiant, classant et testant les données, est sans doute le défi le plus riche d'enseignements que nous ayons à porter.

<sup>40</sup> Le paysage de la ville de Lyon, peut-il se mesurer au paysage de la ville de Marseille ? Le paysage des berges de la Seine peut-il se mesurer à celui de la Loire ?

<sup>41</sup> Terme qui sera utilisé pour décrire la globalité paysagère.

<sup>42</sup> Ce terme est proposé par Jean-Pierre Saurin.

"Phénomée", exprime l'apparaître des choses et la globalité de la perception. Celle-ci est souvent exprimée sous le terme "d'ambiance".

<sup>43</sup> Le groupe de travail suggère qu'une fois ce projet repris par l'APCE et dans le cadre du portage par la profession, des contacts soient pris avec la Fondation européenne pour l'architecture du paysage (EFLA) ainsi que le réseau UNISCAPE, qui tendent à mettre en oeuvre la Convention européenne du paysage et peuvent collaborer à ce travail.



## RETOURS SUR LA MÉTHODE

### PRODUCTION ET TRAITEMENT DES DONNÉES DE PAYSAGE

Cette analyse nous conduit implicitement et de manière itérative vers une exploration plus large à propos de la fabrication des données de paysage et de l'exploitation que font les utilisateurs de la donnée de paysage.

Il s'agit d'un champ de réflexion très vaste, que nous entr'ouvrons ici, si important qu'il mériterait d'être développé dans le cadre d'un autre groupe de travail. Ceci pourrait en être le prélude.

Dans un premier temps, il nous est apparu utile de réinterroger simplement et sans à priori les grands principes énoncés dans les méthodes de production de données de paysage au travers des atlas de paysages.

#### LES ATLAS DE PAYSAGES

⊕ **Rappel chronologique des publications du ministère, par Michèle Delaigue, PCE DDT Puy-de-Dôme et DREAL Auvergne**

**1994** ⊕ Méthode pour des atlas de paysages : identification et qualification / Direction de l'architecture et de l'urbanisme, sous-direction des espaces protégés, des paysages et de la qualité architecturale ; [réd. par] Yves Luginbühl ; avec la collab. de Jean-Claude Bontron [et de] Zsuzsa Cros - La Défense : Ed. Villes et territoires, 1994.

**2004** ⊕ Méthode pour les atlas de paysages enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux / Ministère de l'Écologie et du Développement durable : rapport de fin de contrat Véronique Brunet-Vinck, 2004.

**2007** ⊕ Les unités et structures paysagères dans les atlas de paysages / Ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables : rapport de stage Augustin Roche, étudiant de l'Institut national d'horticulture, option paysage.

**2009** ⊕ Éléments pour la réalisation et l'actualisation des atlas de paysages / Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer, en charge des Technologies vertes et des Négociations sur le climat. Augustin ROCHE, paysagiste pour le Ladyss\*, dirigé par Yves Luginbühl, étude suivie par Élise Soufflet, paysagiste à la DGALN / DHUP.

**2005 à 2009** ⊕ Ateliers transfrontaliers sur les atlas de paysages / Ministère de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de la Mer. Bureau des paysages.

Dans le droit fil de la Convention européenne du paysage, ratifiée par la France en 2006. Ateliers animés par Jean-François Seguin et Élise Soufflet, paysagiste (DNP), accompagnés par le Ladyss\*, Yves Luginbühl et Zsuzsa Cros,

- > atelier 1 : 2005, France / Wallonie :  
architecture générale des atlas de paysages
- > atelier 2 : 2006, France / Espagne :  
unités de paysage et structures paysagères
- > atelier 3 : 2007, France / Italie :  
les perceptions sociales
- > atelier 4 : 2008, France / Royaume Uni :  
les dynamiques paysagères
- > atelier 5 : 2005, France / Catalogne :  
les utilisations des atlas de paysages

Michèle Delaigue, PCE DDT Puy-de-Dôme et DREAL Auvergne

☞ “La première publication de 1994 est reconnue par tous ; elle était lancée dans le cadre d'une démarche de connaissances des paysages sur laquelle l'État doit s'appuyer pour définir des politiques du paysage. Il s'agissait de mettre en place une méthodologie dans une démarche concertée pour accompagner la notion d'un paysage considéré sous un angle dynamique et non plus simplement sous celui de sa conservation.

C'est sans nul doute les travaux précurseurs des OREAM (Organismes régionaux d'étude et d'aménagement d'aire métropolitaine, créés en 1967) et, dans ce cadre, ceux notamment de Jacques Sgard et Pierre Dauvergne ... ) et le travail de recherche du CNERP (Centre national d'étude et de recherche du paysage, 1972) qui ont aidé à structurer cette méthodologie.

Le premier chapitre est un rappel historique (XIXe : gravures, cartes postales, etc.). Le deuxième fait un rappel de l'émergence en France, dans les années 1970, de ce type de démarche d'inventaire, et de l'acceptation de “la dimension sensible” qui émerge parallèlement à la dimension culturelle du paysage qui semble plus communément admise.

Le troisième chapitre donne un cadre très précis à la méthode proposée :

- inventaire et caractérisation des paysages, avec enquête auprès des communes
- évaluation des dynamiques d'évolution.

Il faut noter le souci d'échapper à une hiérarchisation des paysages (pourtant souvent attendue des commanditaires !) qui conduit à une approche prospective évaluant l'ampleur des pressions et des tendances lourdes pesant sur les paysages.

La définition de la terminologie : “unité de paysage” apparaît et la méthode est très opérationnelle (cartographie des paysages “institutionnalisés”, comité de pilotage, etc ..), avec une restitution proposée au 1 / 100 000 ; la suggestion de réaliser une enquête auprès des populations a été rarement suivie dans la plupart des atlas de première génération.

**Le bilan de 2004** : “Enseignements méthodologiques de 10 ans de travaux”

Il n'y a pas de réelle conclusion, seulement quelques pistes d'adaptation de la méthode pour rendre les atlas plus opérationnels (et surtout “adapté à l'objectif d'achèvement de la couverture nationale en 2006” !)

En 2005, c'est davantage la “grille de lecture” (résultat de l'atelier franco-wallon, novembre 2005) qui donne de façon synthétique le contenu, à minima, d'un atlas :

- ⊕ 1. Rappel des objectifs.
- ⊕ 2. Organisation de la maîtrise d'ouvrage
- ⊕ 3. Identification des unités paysagères
- ⊕ 4. Caractérisation des paysages : systèmes de représentation (historique, artistique..) et systèmes de valeur ; ce point était, dans la méthodologie initiale d'avantage “une introduction au voyage” laissée à l'appréciation du bureau d'études.
- ⊕ 5. Évaluation de la dynamique des paysages
- ⊕ 6. Validation formelle par le comité de pilotage.
- ⊕ 7. Mise en place d'un système de suivi en vue de l'actualisation : la confirmation de cette évidence s'accompagne du besoin en compétence de l'équipe en traitement de données informatiques.

**En 2007, le travail d'Augustin Roche** devait jeter les “premières pierres de la construction d'une base de données des unités paysagères”. Il est proposé – avec des nuances ! - une taille moyenne des unités (entre 100 et 350 km<sup>2</sup>), et la nécessité d'intégrer le concept de “structure paysagère” pratiquement absente de tous les atlas, malgré la loi de 1993.

Le constat sur la qualité et la richesse du travail effectué est positif. Mais, malgré une amélioration au cours du temps, la trop grande diversité du contenu et des méthodes entre les atlas parus en 2006 (45 au total) compromet une possible utilisation au plan national.

### 2009 - L'actualisation des atlas de paysages

A noter : ce document reprend toutes les conclusions des cinq Ateliers transfrontaliers.

Après un cadrage par la Convention européenne du paysage, il est rappelé que l'Atlas est avant tout un document de connaissance, une "photo à l'instant T", qui ne peut "être mise au service d'un projet de territoire que si elle est partagée par les acteurs". C'est un outil qui permet aux acteurs de l'atlas de définir collectivement et d'identifier les enjeux du paysage.

Pour le Ladyss, la volonté de trouver une cohérence à l'échelon national entre les différents documents conduit à proposer un langage commun (terminologie de la Convention européenne du paysage), une équipe pluridisciplinaire, et un rendu à l'échelle du 1/ 100 000, en rappelant d'inclure dans la réflexion les paysages urbains. Afin de pouvoir trouver une homogénéité ultérieure entre les atlas, le Ladyss tente de donner également des conseils pour une technique de restitution commune, aussi bien pour la cartographie que pour les illustrations.

Enfin l'accent est mis sur la mobilisation du maître d'ouvrage et sur l'inévitable et essentielle actualisation d'un atlas.

Michèle Delaigue, PCE DDT Puy-de-Dôme et DREAL Auvergne - suite

### 🌀 Une question fondamentale : comment harmoniser la méthode, sans banaliser le résultat ?

Comme on l'a vu, les publications du Ministère sont peu à peu passées du mode général de conseil à des professionnels et des maîtres d'ouvrage éclairés (méthode de 1994) à celui d'encadrement d'une demande qui se veut stéréotypée (2009).

S'il est souhaitable de rechercher une cohérence entre les différents documents de façon à assurer une connaissance utilisable aussi bien à l'échelle départementale qu'à l'échelle interrégionale, les paysagistes chargés de ces études que nous sommes sont en droit de se poser la question de l'utilité de leur savoir-faire... si, pour élaborer un atlas des paysages il suffit d'appliquer la "grille de lecture des atlas de paysages". On peut alors aisément imaginer que n'importe quel bureau d'études en aménagement peut "fabriquer" un atlas sans être paysagiste !

La cartographie des atlas et sa traduction sur SIG reste un enjeu de taille, car le travail sur les limites entre unités qui est à la fois très complexe à élaborer et d'une grande finesse à dessiner n'est pas traduisible par les polygones d'un SIG...

Il est évident qu'il y a 20 ans il était difficile d'imaginer les facilités des outils informatiques et l'utilisation de données Internet sous Google, si performantes et passionnantes (qui font quelquefois oublier à certains que l'apport du terrain est indispensable !). Il nous faut rappeler sans cesse que la donnée paysage est non quantifiable, sensible, mouvante et qu'elle relève d'une expérience physique de l'espace.

La génération actuelle des chargés d'étude d'atlas utilise largement ces outils informatiques. Pour exemple, je citerais "l'atlas pratique des paysages d'Auvergne", atlas régional en cours d'élaboration par "huit professionnels du paysage, rassemblés au sein du Collectif du Chaumet, (qui) partagent l'expérience de construction collective" de cet atlas ; Cyrille Marlin en est le mandataire, équipe de 7 paysagistes et une ethno-botaniste. Ils ont créé un

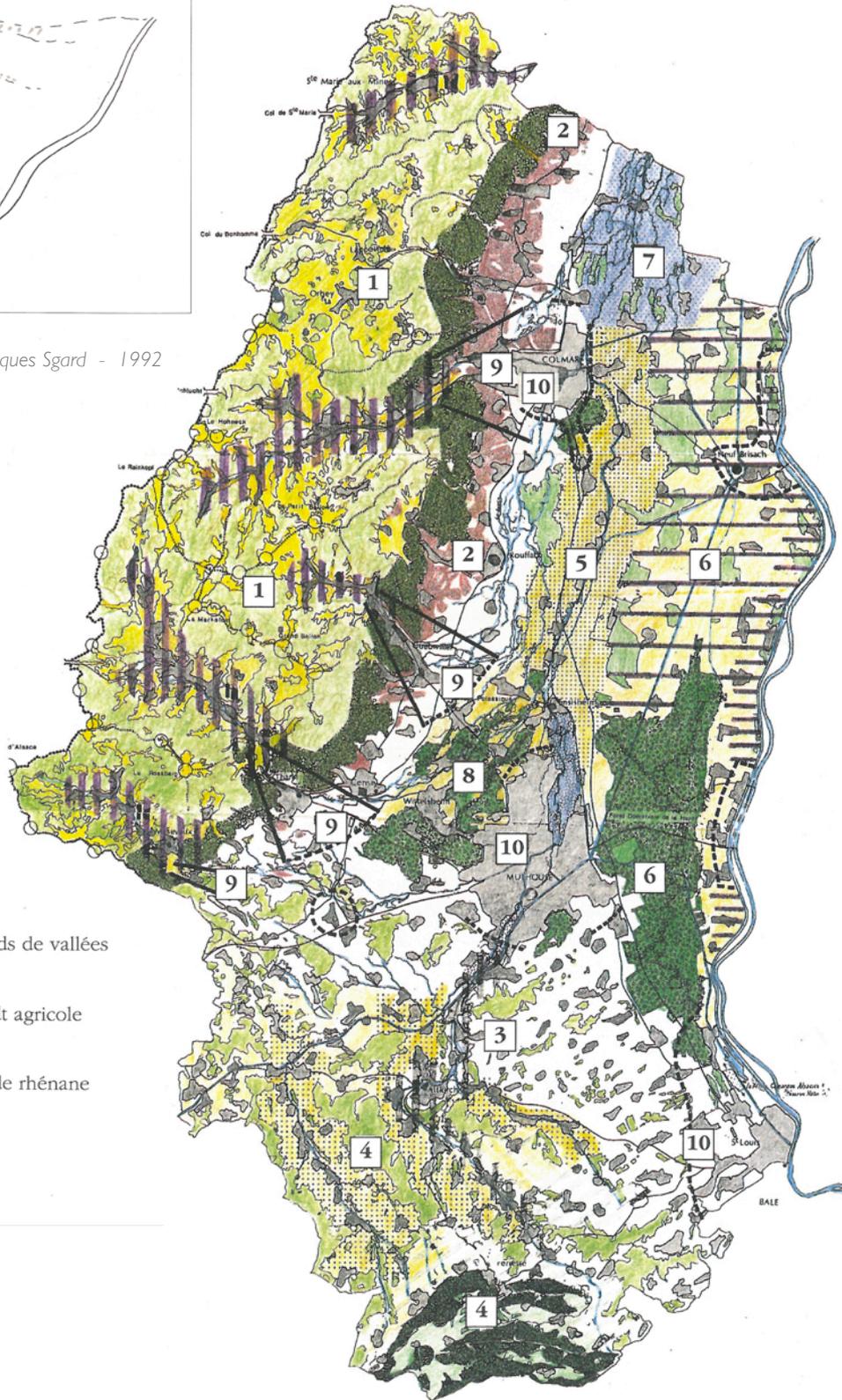
blog qui est à la fois un espace de travail (collecte), d'échange (visiteur) et de mobilisation pour participer aux sessions d'atelier-mobile (ballade/écriture = une journée dans un camion aménagé) proposé par le collectif. L'approche sensible est proposée, outre par la description traditionnelle des ensembles de paysage, par la description des logiques d'aménagement, mais aussi par des portraits d'acteurs de ces logiques d'aménagement. Ce travail (très important) qui se rattache d'avantage à un travail de recherche fondamentale qu'à un "simple" atlas régional a du mal à aboutir pour l'instant à l'outil attendu par la DREAL Auvergne. On semble être là un peu à l'opposé de la méthode stéréotypée, cependant les objectifs poursuivis sont ambitieux : à la fois la réactualisation des quatre atlas départementaux de la région, l'étude des dynamiques, et l'implication des acteurs du paysage... ces objectifs font partie des recommandations du Ministère.

Presque 20 ans après le début de cette démarche d'inventaire des paysages, il paraît fondamental de ne pas oublier l'objectif (tel que rappelé dans notre document par Catherine Bergeal), de la volonté publique d'une maîtrise de l'évolution de notre cadre de vie ; pour ce faire la cohérence d'un maillage national reste à trouver, notamment par la structuration des données du système d'information adaptée au champ du paysage (voir infra).

Je voudrais ouvrir ici une parenthèse qui me paraît importante et qui semble être un sujet tabou, car il n'est jamais abordé : celui du coût de ces études d'atlas. Je regrette en effet que dans les bilans faits par le Ministère cette information ne figure jamais ; la question du contenu du cahier des charges et de la rémunération est pourtant fondamentale : il est impossible de demander un minimum de résultats analogues sans commande semblable et honoraires comparables. La disparité sur ce plan est très forte, et rend donc l'homogénéité attendue très improbable."



"Projet paysager départemental" -  
Structure du relief du Haut-Rhin - Jacques Sgard - 1992



-  Les fonds de vallées
-  La Hardt agricole
-  La bande rhénane

"Projet paysager départemental" -  
Carte des unités paysagères <sup>D4</sup> du Haut-Rhin - Jacques Sgard - 1992

## ÉLÉMENTS POUR POURSUIVRE SUR LA MÉTHODOLOGIE

### Le point de vue des paysagistes sur l'adéquation entre la méthode et le traitement de la donnée de paysage

Les questions-réponses complètes du groupe de travail <sup>44</sup>

#### **Catherine Farelle** : *Faut-il avoir une couverture du territoire français par les unités de paysage ?*

**Tim Boursier-Mougenot** : Oui, car assembler les données des atlas est aussi un aboutissement à ce travail entrepris il y a une vingtaine d'années.

**Jean-Pierre Saurin** : Je pense qu'effectivement il serait intéressant d'avoir une couverture du territoire français par les unités de paysage.

Le premier problème que soulève cette question de la cartographie, c'est que les unités de paysages sont en général pratiquées sans réelle méthode, ou avec différentes méthodes et donc sont surtout inexploitable à l'échelon national. L'écueil est bien comment le faire : pour le réaliser il faudrait accepter une méthode d'assemblage, trouver une méthode parmi les méthodes utilisées ou en trouver une spécifique car en réalité on change d'échelle. C'est donc un sujet sur lequel il faut que l'on travaille, si l'on veut qu'il aboutisse.

Le deuxième problème est que peu de travaux ne savent tirer des enseignements d'une carte des unités paysagères et donc cela ne renforce pas l'intérêt de cette pratique. On ne retient souvent que le nombre, ce qui n'a vraiment aucun intérêt.

Disons néanmoins que le premier intérêt de faire des unités paysagères c'est de pouvoir se repérer dans l'espace du paysage. C'est en réalité l'équivalent d'un fond de plan ou d'une carte IGN pour les paysages, c'est déjà un document nécessaire.

La méthode que j'utilise est en quelque sorte une grille de lecture du paysage à différentes échelles de perception (ensemble, entités, unités de paysage, unité de paysage locale) dans un but de test, pour connaître ce qu'un aménagement quelconque

une tour, une éolienne, un défrichement, un changement de culture une nouvelle infrastructure, une extension urbaine s'il elle est conséquente, etc., peut modifier du caractère de l'unité ou pas et pouvoir faire émerger les solutions à apporter.

**Pascal Aubry** : L'unité de paysage étant entendue comme une partie de territoire présentant à la perception des populations une certaine homogénéité de caractères susceptible d'inciter celles-ci à y inventer des paysages présentant aussi une certaine homogénéité, il peut être utile, en termes de connaissance, de qualifier l'ensemble du territoire français par la juxtaposition de ses unités de paysage...

Cela introduit immédiatement une première diversité qui serait celle de l'étendue de ces unités de paysages... Certaines parties de territoire présentant de vastes étendues avec peu de variabilité : La Brie, la Beauce... d'autres un découpage à maille beaucoup plus petite : le bocage normand... Encore que... Et une seconde liée aux imaginaires convoqués qui malgré une "homogénéité" paysagère renverraient à des horizons culturels différents...

**Catherine Farelle :** *A quoi cela sert-il notamment ?*

**Tim Boursier-Mougenot :** Cela donne une lecture synthétique qui permet de voir les "trous", de comparer avec les pays voisins, d'analyser respectivement les échelles des unités de paysages et surtout de passer à autre chose... D'autres préoccupations et commandes de la part du ministère (ou alors des commandes plus fines sur ce même sujet).

**Michèle Delaigue :** On peut rêver qu'un jour une vraie politique de paysage voit le jour en France et cette connaissance est un support qui me semble indispensable à la réflexion.

**Jean-Pierre Saurin :** Je pense qu'une telle couverture des unités paysagères apporterait des informations intéressantes, mais pas toutes les informations, bien évidemment.

Cela permettrait de caractériser la diversité des paysages français autrement que par la variété des paysages, en révélant par exemple les différences entre les paysages bretons et les paysages méditerranéen, sous l'angle de la singularité de leur perception et échapper ainsi aux seules caractéristiques géographiques et maintenant naturaliste ou au mieux écologique, les plus souvent évoquées.

Cela permettrait déjà tout simplement de relativiser les limites communales ou départementales dans le contexte du paysage (cf. les unités partagées de l'atlas des paysages du Loiret).

Évidemment cela nécessiterait d'accepter, la difficulté d'apprécier (voir d'harmoniser exactement) l'échelle de perception, et l'établissement d'un document de valeur subjective, mais qui néanmoins apporterait un certain nombre d'informations, un plus d'aide à la décision territoriale, notamment régionale si on commençait par ce type d'échelle.

**Pascal Aubry :** À répertorier, par exemple pour une utilisation touristique, les potentialités paysagères de la France... Montrer sa diversité paysagère ou plus exactement la richesse de ses substrats paysagers (ce à partir de quoi il est possible d'inventer des paysages dans une sensibilité culturellement partagée).

**Catherine Farelle :** *Une unité de paysage peut-elle être présentée, si elle est accompagnée de sa caractérisation entière ?*

**Tim Boursier-Mougenot :** Oui, l'unité de paysage doit être nécessairement accompagnée et indissociable de sa caractérisation (légende et commentaires si nécessaires,...). De plus, elle doit renvoyer par un lien à l'ensemble de l'étude et à son auteur. Enfin elle doit être liée à ses métadonnées\* qui situent aussi le contexte.

**Michèle Delaigue :** Oui, bien sûr ! au contraire, il serait "dangereux" qu'elle ne soit qu'un polygone sans âme !

**Jean-Pierre Saurin :** Bien évidemment ! Une unité paysagère n'a de sens que si on explique pourquoi elle a été recensée comme telle. Sinon ce n'est qu'une délimitation sans intérêt.

**Pascal Aubry :** Certes, dans l'absolu... Mais en fait nous savons bien qu'il y a le jeu des contrastes proches... En Seine et Marne, par exemple, certaines unités paysagères caractérisées par leur plaine et leur gestion agricole céréalière paraissent d'autant plus étendues lorsqu'elles sont inventées en tant que paysage, au sortir d'une discrète vallée, au sein de laquelle est enchâssé un petit village rural...

Il semblerait donc que c'est par grands ensembles paysagers que pourrait être présentées les unités de paysage avec chacune leur description mais aussi la description des relations entre celles-ci...

<sup>44</sup> " Pour faire le point sur les idées reçues", questions établies par Catherine Farelle, PCE DREAL Aquitaine et DREAL Haute-Normandie. Réponses de Tim Boursier-Mougenot, Jean-Pierre Saurin, Pascal Aubry, Michèle Delaigue.

**Catherine Farelle :** *Un portail dont le rôle serait de présenter les études de paysage, par métadonnées\*, et d'en donner le lien, serait-il intéressant ?*

**Tim Boursier-Mougenot :** Oui, certainement, cela permettra de lutter contre :

- la méconnaissance des travaux déjà conduits
- la méconnaissance des services entre eux,
- et même l'amnésie des services sur leurs propres commandes ;

ainsi que de promouvoir la transversalité entre départements ainsi qu'une "culture" du paysage au sein et entre les services de l'état et des collectivités curieuses de cette question, voire du public.

**Michèle Delaigue :** Une « bibliothèque » du paysage! ... oui, passionnant.

**Jean-Pierre Saurin :** Certainement. Car on manque cruellement d'informations globalisées pour élaborer, affiner la pratique du paysage. C'est un domaine à l'échelle de l'aménagement du territoire encore neuf.

**Pascal Aubry :** Ce portail devrait plutôt fonctionner sur la base d'un thésaurus\* constitué de mots clés qualifiant le type d'objet : jardin, parc, territoire, grand territoire, le type de fonction : loisir, agriculture, activités industrielles, les qualités : simplicité, cohérence avec le site, contraste avec l'existant, sophistication, etc.

Cette indexation\* ne serait pas très facile à réaliser, mais des centres de documentations existent déjà sur ce modèle qui pourraient être étudiés et améliorés...

**Catherine Farelle :** *Faut-il harmoniser la méthode d'identification et de qualification des paysages retenue par le ministère ?*

**Tim Boursier-Mougenot :** Oui cela facilite évidemment la comparaison et l'analyse, donc l'évaluation. Et cette évaluation des politiques de l'État est aussi une donnée aujourd'hui. Par contre, il ne faut pas le faire bêtement ; il faut laisser un espace de liberté et peut-être même le susciter de manière à promouvoir la singularité.

**Michèle Delaigue :** Chacun d'entre nous PCE qui est « arrivé » dans un nouveau département a eu le réflexe de consulter avant tout ce précieux atlas et ceux des départements limitrophes... donc oui, il faut harmoniser sans banaliser.

**Jean-Pierre Saurin :** La méthode proposée par le ministère est surtout un guide, dans lequel on peut puiser. Elle n'est pas une doctrine. C'est là tout son intérêt.

Elle mériterait d'être réactualisée avec un nouveau regard, notamment dans son déroulé.

**Pascal Aubry :** Cette méthode d'identification ne confond-elle pas trop souvent occupation des sols et paysage ?

**Catherine Farelle :** *Peut-on harmoniser par enrichissement de la méthode ?*

**Tim Boursier-Mougenot :** Sans aucun doute (une amélioration est possible comme dans tout domaine) ; il faudrait que ceux qui ont produit s'expriment sur ce sujet.

**Michèle Delaigue :** Je pense que oui, c'est une bonne base de travail.

**Jean-Pierre Saurin :**

Il faudrait se poser la question suivante : pourquoi dans un atlas s'intéresse-t-on surtout à la cartographie des unités paysagères, essentiellement leur nombre et leurs limites et pas les autres informations que donnent un atlas comme les caractéristiques singulières du paysage abordé, les ressentis, etc. ?

**Pascal Aubry :** Certainement et en utilisant notamment les atlas de paysage, dont l'exploitation sous cet angle n'a pas encore fait l'objet d'approches financées par le ministère.

**Catherine Farelle :** *Peut-on enrichir la méthode retenue par le ministère ? Citer trois éléments, par ordre d'importance décroissante, qui l'enrichiraient :*

**Tim Boursier-Mougenot :** Oui . Je ne suis pas assez pointu sur ce sujet : l'analyse des dynamiques d'évolution serait assez basique dans certains atlas, on devrait arriver à améliorer ce point.

**Michèle Delaigue :** – Avoir un cahier des charges “modèle” et une indication du coût harmonisés ; ceci aussi bien pour la réactualisation que pour la réalisation d'un atlas.

– Laisser ouvert le choix des intervenants de l'équipe ; seul le mandataire paysagiste est une obligation... la richesse d'une équipe c'est avant tout son plaisir de travail partagé !

.... Pas d'autre idée ...

**Jean-Pierre Saurin :** Oui, trois éléments enrichiraient la méthode :

1. Faire plus de séances de travail sur le terrain avec le groupe de pilotage et en réalisant dès le début différents ateliers thématiques.

2. Mettre la géographie à sa juste valeur, faire émerger les ressentis et développer le rapport entre l'économie et le paysage.

3. Plus que la définition des enjeux, proposer des projets de territoire à l'échelle du département.

**Pascal Aubry :** Toute méthode peut-être enrichie, mais en l'occurrence n'est-ce pas une plus grande pertinence qu'il faut étudier ?

**Catherine Farelle :** *Faut-il respecter la méthode retenue par le ministère ?*

**Tim Boursier-Mougenot :** Oui, il vaut mieux reconnaître cette méthode comme base (à moins qu'elle soit totalement inefficace, mais on le saurait !). Elle est certainement perfectible... Il faudrait en faire un bilan avec les acteurs et producteurs qui sont au fait de ces questions.

**Michèle Delaigue :** Il faut à mon avis la respecter, en ce sens que c'est « le minimum syndical » qui permettra l'homogénéisation, mais rien n'interdit au chargé d'études d'aller plus loin !

**Pascal Aubry :** Aucune méthode n'est respectable très longtemps si on ne l'a fait pas évoluer.

**Catherine Farelle :** *La diversité du paysage fait-elle sa richesse ? Peut-elle être un indicateur de richesse ?*

**Tim Boursier-Mougenot :** Oui certainement, la diversité est une valeur ; il faut donc que les services de l'État aient les bons réflexes pour servir la singularité et préserver les attributs discrets du paysage.

**Michèle Delaigue :** La diversité est une richesse... mais pour autant a-t-on besoin d'indicateur ?

**Jean-Pierre Saurin :** Évidemment non ! Il ne faut pas confondre la diversité du paysage avec la diversité des paysages. La diversité des paysages français est une richesse, sur le plan national, par la variété des situations que propose le paysage français. Cette richesse est autant une valeur économique traduite par l'activité touristique qu'une valeur non mesurable identitaire et psychologique traduite dans l'imaginaire collectif. Mais un paysage peut ne pas être varié et provoquer des émotions fortes, c'est là où le regard, indissociable du paysage, est peut-être plus important que le paysage lui-même.

**Pascal Aubry :** Ce qui compte c'est l'ÉMOTION ! Dans un champ de perception polysensorielle donné, est-ce la diversité qui procure les plus grandes émotions ou les meilleures sensations ? Là encore il faut considérer les contrastes sur des axes de qualifications multiples : de plus à moins, naturel, bruyant, convivial... Mais aussi les niveaux d'homogénéité, de cohérence... Mais encore les significations, les sens, et les orientations...

En tout cas , la diversité du paysage n'est pas la seule diversité des présences physiques : un fouillis est-il à coup sûr un paysage remarquable ? Il n'y a que pour les écologistes qu'une friche biodiverse est plus intéressante qu'un jardin peigné...

**Catherine Farelle :** *Et si le concept d'unité paysagère n'était pas mis en place ? Comment pourrait-on procéder ? Faudrait-il l'inventer ?*

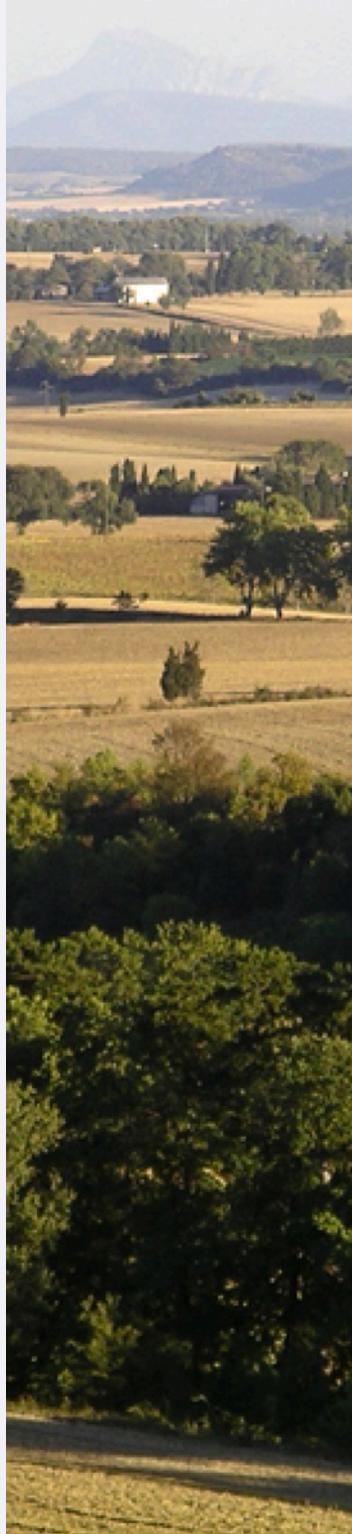
**Tim Boursier-Mougenot :** Certains ont parlé "d'entités" à la place des unités. A priori, je pense que ce concept d'unités de paysages est plutôt pertinent car il me semble assez ouvert. Il faut qu'il facilite aussi l'analyse des évolutions des paysages d'un territoire...

**Michèle Delaigue :** Désolée ... je fais un peu partie de ceux qui ont œuvré à la mise en place de ce concept dans les années 1970, notamment avec Pierre Dauvergne à l'OREALM, puis à l'API avec Michel Viollet, donc je suis tout à fait persuadée de son efficacité dans la réflexion sur le paysage et sur l'aménagement ... c'est un outil que j'utilise constamment.

**Jean-Pierre Saurin :** Cela serait se priver d'un outil de travail qui a fait ses preuves en 40 ans d'exercice. Malheureusement, il a été la plupart du temps utilisé sans trop savoir à quoi il pouvait réellement servir, par un manque de maturité et de réflexions. Malheureusement aussi, ce concept a empêché d'autres concepts d'émerger comme celui de la relation, des ressentis, etc. Justement les soubresauts qui ballottent autour du concept d'unité de paysage sont de nature à en faire émerger d'autres, c'est un événement à saisir, mais ce concept d'UP existe, il a toute son utilité. Pour ma part c'est parce qu'il existe et que je le pratique que je connais mieux ses limites et me force à travailler sur d'autres concepts, sans le rejeter.

**Pascal Aubry :** Il serait possible d'utiliser le mot paysage dans le sens que lui a donné Alain Mazas dans le premier atlas des paysages, celui des Yvelines... Ou bien utiliser la notion d'entité paysagère telle que l'a définie Bernard Lassus dans "Mouvance". Pour faire bref, le résultat, pour un projet donné, de la négociation entre les entités des différents champs disciplinaires...

On pourrait procéder en déterminant pour chaque projet sur un espace ou un territoire, à partir de quelle entité paysagère il peut être mené...



**En guise de mot de la fin : métaphore de la méthode**

**Catherine Farelle**, PCE DREAL Aquitaine et DREAL Haute-Normandie

☞ **“Dévisager un paysage, ou le paysage d’un visage**

*Mon pays est un visage...  
pour le voir, je commence par retirer le chapeau  
du découpage administratif.  
Ainsi, je peux contempler toute la tête.*

*Lorsque je le regarde, j’identifie les yeux, le nez, le front,  
les joues, la bouche, le menton...,  
et, puisque j’ai retiré le chapeau, je n’oublie pas les  
oreilles, qui font aussi partie du visage et qui parfois  
sont fort jolies.*

*C’est bien pratique d’avoir un nom pour tout cela.  
Leurs contours sont plus ou moins bien dessinés ; la  
bouche par exemple a des contours très nets, alors  
que le front s’étend par les tempes jusqu’aux joues  
puis au menton, et par ces continuités, je ne peux affir-  
mer s’il s’agit d’un ensemble ou de parties, mais l’es-  
sentiel, c’est que vous me comprenez.*

*Ainsi, si vous me demandez de décrire ce visage, je vais  
vous dire qu’il a les pommettes saillantes, la bouche  
épaisse, ... et vous commencez à vous le figurer.  
Ses parures devront être adaptées à son allure : pour  
telle soirée, pas trop de rouge sur la bouche, en  
revanche des cheveux court siéaient parfaitement  
aux traits structurés ... d’autant qu’un grain de beauté  
sur la joue droite fait ressortir encore la perfection du  
visage : cet élément devra être mis en valeur.*

*Si je m’approche du visage, je recommence ma des-  
cription :*

*Il y a le haut de la pommette, son dôme, le creux de  
la joue, l’avancée de la mâchoire... qui existent tout  
autant que les premières formes <sup>41</sup> identifiées. Et  
maintenant je sens le parfum, la respiration.*

*J’aurais aussi pu vous décrire ce visage autrement, en  
vous promenant dans mon regard qui glisse sur cette  
peau lisse : des plis de la bouche aux rondeurs de la  
joue ; la délicate courbure du menton ; les grandes  
paupières aux cils recourbés... et peut-être me tairais-  
je sur le front, parce que je n’ai rien vu de particulier  
à en dire.*

*De cette manière vous en sauriez vite beaucoup sur  
les qualités de ce visage, sans toutefois pouvoir le  
reconstituer en entier.*

*Et si j’avais commencé par son regard, qui m’a saisi en  
premier, et qui traduit d’un coup son histoire, sa cul-  
ture, son humeur ?...*

*Si j’avais commencé par là, exprimant ce que j’avais  
ressenti à ce moment, alors je vous aurais dit l’essen-  
tiel : sa relation à moi et sa personnalité.”*

<sup>45</sup> Ces unités morphologiques sont ici imposées par le sujet ; notons qu’en principe le dévisagement évite de s’attacher trop aux formes pour privilégier l’ensemble des caractères.

## QUELQUES DÉFINITIONS

- CATALOGAGE** ⊕ Le catalogage est la description standardisée ou normalisée des documents.
- IDCNP** ⊕ Inventaire des dispositifs de collecte sur la nature et les paysages : c'est le répertoire du SINP\* : il décrit les dispositifs de collecte (protocoles et méthodes) des acteurs et bases de données.
- GÉOMATIQUE** ⊕ La géomatique est la contraction des termes "géographie" et "informatique". Il s'agit d'un ensemble de technologies permettant de modéliser, de représenter et d'analyser le territoire pour en faire des représentations virtuelles.
- INDEX** ⊕ En informatique, dans les bases de données, un index est une structure de données, utilisée et entretenue par le système de gestion de base de données, pour lui permettre de retrouver rapidement les données.
- INTEROPÉRABLE** ⊕ L'interopérabilité est la capacité que possède un produit ou un système, dont les interfaces sont intégralement connues, à fonctionner avec d'autres produits ou systèmes existants ou futurs et ce sans restriction d'accès ou de mise en œuvre.
- LADYSS** ⊕ Laboratoire du CNRS / Dynamiques sociales et recomposition des espaces
- MÉTADONNÉE** ⊕ Une métadonnée est une donnée servant à définir ou décrire une autre donnée quel que soit son support (papier ou électronique).
- ONB** ⊕ Observatoire national de la biodiversité
- SAR** ⊕ Schéma d'aménagement régional (dans les territoires d'Outre-Mer).
- SI** ⊕ Système d'information
- SIDE** ⊕ Système d'information documentaire de l'environnement
- SINP** ⊕ Système d'information sur la nature et les paysages
- THÉSAURUS** ⊕ Thésaurus descripteur ou thésaurus documentaire : liste organisée de termes représentant les concepts d'un domaine de la connaissance.

## BIBLIOGRAPHIE

- ⊕ Le paysage dans le système d'information sur la nature et les paysages (SINP), Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. Diaporama mars 2012.
- ⊕ Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. DHUP – CNRS LADYSS 2011-2014, Projet Système d'information pour les paysages : Synthèse des ateliers régionaux et relevé des exigences organisationnelles, fonctionnelles et techniques pour les acteurs du paysage, mars 2012.
- ⊕ Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement. DHUP – CNRS LADYSS 2011-2014, Projet Système d'information pour les paysages : Synthèse des ateliers régionaux et des enquêtes, relevé des exigences organisationnelles, fonctionnelles et techniques pour les acteurs du paysage, avril 2012.
- ⊕ Web bibliographie :
  - Directive Inspire : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Inspire.pdf>
  - Ladyss : <http://www.ladyss.com/>
  - Site NatureFrance d'information générale et d'actualité sur le SINP et l'ONB : <http://www.naturefrance.fr/>
  - Glossaire du domaine terrestre, IDCNP Version 3.5, Ministère du développement durable, 2011 : [http://inventaire.naturefrance.fr/Glossaire\\_IDCNP\\_\(V3.5\)\\_03-2011.pdf](http://inventaire.naturefrance.fr/Glossaire_IDCNP_(V3.5)_03-2011.pdf)
  - Carmen : <http://carmen.carmencarto.fr/53/UPmap>
  - Avis du CSNB : [http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Avis\\_CSPNB\\_SINP.pdf](http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/Avis_CSPNB_SINP.pdf)

## ANNEXES

- A1 ⊕ PRINCIPALES EXIGENCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SINP,  
SELON LES ACTEURS DU PAYSAGE
- A2 ⊕ EBAUCHE DE CLASSIFICATION DES DONNÉES DE PAYSAGE
- A3 ⊕ LA DIFFUSION DES DONNÉES DE PAYSAGE PAR LES DREAL,  
AVEC OU SANS LE P DU SIN(P)
- A4 ⊕ CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES : MÉTHODES ET DESCRIPTION,  
DNP-CNRS LADYSS

## ANNEXE I

### PRINCIPALES EXIGENCES POUR LA MISE EN ŒUVRE DU SINP, SELON LES ACTEURS DU PAYSAGE

- ⊕ Clarifier les objectifs du SINP
- ⊕ Remonter les données paysagères au niveau national
- ⊕ Diffusion et téléchargement des métadonnées par tous
- ⊕ Validation des adhérents par la DREAL et les têtes de réseaux
- ⊕ Différencier le paysage de la nature dès l'entrée dans le SINP
- ⊕ Associer les données de synthèse aux données élémentaires d'échange sous Carmen
- ⊕ Proposer des standards homogènes pour échanger les données pour chaque type de données paysagères (groupe de travail "standard de données")
- ⊕ Distinguer clairement dispositif et donnée pour les données paysagères
- ⊕ Définir le périmètre des données paysagères
- ⊕ Définir dans quel type/ thématique figure chacune des données paysagères
- ⊕ Organiser les données
- ⊕ Prendre en compte les systèmes d'information existants et être interopérable avec eux
- ⊕ Proposer un formulaire pour télécharger la donnée si le producteur en fait la demande. Le producteur doit pouvoir être averti en cas de téléchargement de sa donnée
- ⊕ Créer un catalogue national, point d'entrée principal des données paysagères
- ⊕ Importance du profil "donnée" présenté dans le GT standard de métadonnées
- ⊕ Besoin d'un serveur stockant des données paysagères (données brutes, des DEE ou des données de synthèse)
- ⊕ Présentation introductive dans la partie paysage de ce qu'est le paysage, rappelant le cadre méthodologique promu par le Ministère (pour permettre à l'utilisateur non averti de mieux comprendre ce qu'est le paysage) et un "avertissement" permettant de mettre en garde contre une "mauvais utilisation" de la donnée.
- ⊕ L'interrogation via le portail doit permettre :
  - une requête par mots clés, notamment issus du thésaurus\*,
  - une requête sur l'ensemble des attributs présents, quantitatifs et qualitatifs,
  - des requêtes croisées entre plusieurs critères (ET, OU),
  - des requêtes croisées entre des critères purement géographiques et purement attributaires, la possibilité de gérer une sélection en cours, d'y ajouter des éléments ou d'en soustraire.
- ⊕ Pouvoir accéder aux données de synthèse depuis Carmen
- ⊕ Faciliter l'utilisation de l'outil avec un accès à la donnée intuitif et ergonomique
- ⊕ L'interface cartographique doit permettre de :
  - limiter la visualisation d'une donnée en fonction de son échelle d'interprétation
  - d'afficher plusieurs couches différentes,
  - de créer sa propre carte
  - d'afficher les données de synthèses (par exemple des fichiers pdf décrivant la donnée : la description des unités paysagères en cliquant sur le polygone)
  - d'accéder aux métadonnées de la donnée
  - de renvoyer vers le producteur ou son site ou autre adresse url permettant d'apporter des informations complémentaires utiles à la compréhension ou l'interprétation de la donnée
  - pouvoir changer de fond cartographique en fonction de l'échelle de visualisation
  - Besoin de formation sur l'IDCNP et Carmen voir un appui humain pour rentrer les données paysagères dans ces outils.

## ANNEXE 2

### EBAUCHE DE CLASSIFICATION DES DONNÉES DE PAYSAGE

Cette classification des données de paysage proposée par Jean-Pierre Saurin a été croisée par type de données, selon les termes de la Convention européenne des paysages et du Ladysy.

#### LES DONNÉES

##### ✦ Les “outils directs” de paysage

###### OUTILS DE CONNAISSANCE

- Les atlas de paysages
- L'état de la recherche

NB : La recherche en paysage produit de la connaissance et des outils méthodologiques

###### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Les plans de paysage
- Les plans de gestion
- Les chartes de paysage
- Les directives paysagères

###### PROJETS DE PAYSAGE

- Les projets de paysage  
(projets conçus pour aboutir à une réalisation)

###### méthodes

- Outils résultant des travaux de recherche

##### ✦ Dans les schémas et documents de planification

- SAR\*
- SCOT
- SDAGE
- Schéma des carrières
- Schéma éolien
- Trame verte et bleue
- PLU
- ZAP

##### ✦ Dans les documents institutionnalisés

###### PAYSAGES PROTÉGÉS

- Les sites classés
- Les sites inscrits

###### PAYSAGES LABELLISÉS ou assimilés

- Label Grand site de France,
- Classement ou inscription au Patrimoine mondial de l'UNESCO
- Les jardins remarquables

###### OBJECTIFS DE QUALITÉ PAYSAGÈRE

- Opérations grands sites,
- Les directives territoriales d'aménagement et de développement durable
- Les études d'impact

###### AUTRES

- Les sites sensibles

#### L'ANALYSE DU CONTENU DES DONNÉES

##### ✦ Les données du contexte

###### LES DONNÉES DE LA COMMANDE

- Le Lieu, le maître d'ouvrage, l'objet,

###### LES DONNÉES DE LA MISE EN ŒUVRE

- Le maître d'œuvre, le délai, le coût

##### ✦ Les données de perception

###### LES DONNÉES INTELLIGIBLES

###### LES DONNÉES SENSIBLES

###### LES RESENTIS

##### ✦ Les données du projet de paysage

###### LE DIAGNOSTIC

###### LE PARTI D'AMÉNAGEMENT - LE CONCEPT

###### LA COMPOSITION - L'ORGANISATION, LE PROJET SPATIAL

###### LA RÉALISATION

##### ✦ Les propositions et actions

## ANNEXE 3

### LA DIFFUSION DES DONNÉES DE PAYSAGE PAR LES DREAL, AVEC OU SANS LE P DU SIN(P)

par Catherine Farelle, PCE DREAL Aquitaine et DREAL Haute-Normandie <sup>42</sup>

Les DREAL ont une mission de gestion des données visant à la valorisation et au partage de la connaissance, qui intègre le système d'information géographique. (A noter que les DDT ont également une mission de gestion des données visant à l'observation, qui intègre le système d'information géographique.)

Dans le cadre du P du SINP, les DREAL avaient un rôle d'animation des réseaux, y compris la validation de l'adhésion des producteurs régionaux (selon la demande issue des travaux d'ateliers du Ladyss), en plus de la charge d'administration des données SIG relatives au paysage.

Après l'arrêt du développement du P du SINP, la mission d'administration, dont la diffusion des données, et des informations paysage se poursuit.

**Dans le cas des atlas de paysages,** (dont le recueil était la priorité du P du SINP) :

Les données de contour des unités paysagères de l'ensemble des atlas de paysages existants ont été numérisées soit par les auteurs des atlas, soit par les DREAL, soit par le LADYSS, puis géoréférencées et assemblées au niveau national par le LADYSS, dans le cadre des travaux du SINP.

⊕ Cette donnée est consultable sur internet - **portail du SIN(P)**, diffusée sous forme de carte dynamique **Carmen** "des unités paysagères des atlas de paysages" <sup>43</sup> et ne montre que des contours sans signification réelle.

Cette carte est accompagnée d'une notice (mode d'emploi) et d'une présentation de la méthode utilisée pour arbitrer les contours des unités <sup>44</sup>.

A noter que le portail du site donne aussi notamment accès à :

- la carte des atlas de paysages départementaux et régionaux publiés au 1er janvier 2009. Certains atlas sont téléchargeables ou peuvent être consultés en ligne
- la méthodologie 1994 des atlas de paysages et le bilan 2004
- des métadonnées sur les unités paysagères issues

des atlas de paysages publiés (2009) : notice et méthode évoquées précédemment.

⊕ Ces données de contour des unités paysagères sont disponibles au tout public en services web (WMS et WFS) et ont été récupérées par les services déconcentrés pour une mise à disposition interne (**données SIG lisibles sous MapInfo**).

En parallèle :

- Les DREAL, peuvent éventuellement mettre en ligne des données paysagères sur leur site Internet, fournir les liens des atlas de paysages réalisés (à partir de l'interface Carmen), qu'elles peuvent aussi associer aux informations paysagères au moyen de leurs propres fiches de métadonnées.

Ces modalités et informations sont alors souvent adaptées, s'adressant à tout public.

Notons qu'il est techniquement faisable, à partir des données de géométrie (cartographie des contours des unités paysagères), de donner accès aux pages de contenu des atlas par le biais de liens web : notamment parties générales qui explicitent les paysages à l'échelle départementale ou régionale, les grands ensembles paysagers, ainsi que descriptions complètes des unités paysagères avec leurs textes, photographies et croquis, etc., tel que figurant dans les atlas de paysages respectifs.

<sup>42</sup> D'après les connaissances issues des réflexions en DREAL Aquitaine.

<sup>43</sup> Cette carte est accessible par le site naturefrance via : ressources —> données paysages —> cartes interactives sur les paysages —> les unités paysagères des Atlas de paysages publiés. Lien : <http://carmen.carmencarto.fr/53/UPmap>

<sup>44</sup> Voir annexe 4

<sup>45</sup> Par manque de place, nous n'avons pas reproduit ici les figures mentionnées dans le texte. Nous nous en excusons auprès de leurs auteurs.

## ANNEXE 4

**CARTE DES UNITÉS PAYSAGÈRES : MÉTHODES ET DESCRIPTION** - 28 octobre 2009 - Convention pluriannuelle d'objectifs, DNP-CNRS LADYSS 2007-2009, Augustin Roche, pour l'équipe SINP du LADYSS dirigée par Yves LUGINBUHL

“Dans le cadre du Système d'information sur la nature et les paysages, il a été décidé que l'unité paysagère serait considérée comme l'unité spatiale de référence pour organiser les données du paysage. Il est donc nécessaire de constituer une base de données recensant les unités paysagères. Cette base existe sous deux formes : une forme cartographique et une forme de base de données classique. La première permet l'exploitation des données par un système d'information géographique et d'associer les contours géographiques aux données, la seconde facilite la mise à jour des données et la liaison avec d'autres types de données. Les deux formes peuvent être interconnectées dans un SIG. Au 15 octobre 2009, la base contient 2141 unités issues de 50 atlas, couvrant une surface totale de 444 000 km<sup>2</sup> (soit environ 80 % du territoire métropolitain).

### Définition spatiale des unités paysagères

La constitution de la couche SIG « unités paysagères » s'est faite par agglomération de cartes d'unités issues de différentes sources. Lorsque cette numérisation a été réalisée localement par les DIREN ou les auteurs des Atlas, c'est ce fichier que nous avons utilisé. Dans le cas contraire, nous avons utilisé les cartes numérisées fournies dans les Atlas, nous les avons géoréférencées, puis nous avons repris les contours sur ces cartes pour en faire des unités au format SIG. Les cartes sources sont soit les cartes d'ensemble des unités, soit les cartes de détail montrant des groupes d'unités à une échelle plus grande. Les contours généraux des départements ou des régions sur lesquelles portent les atlas sont ceux fournis par l'IGN (BD TOPO®).

### Qualité de la donnée

Les cartes fournies dans les Atlas sont très différentes les unes des autres dans leur présentation, d'où une certaine hétérogénéité dans la précision des limites” (fig. 1) <sup>45</sup>. “Cette hétérogénéité n'est probablement pas remédiable, à moins de niveler par le bas la qualité de numérisation, ce qui

n'est pas souhaitable. Nous avons donc pris le parti de conserver les délimitations en l'état.

Le niveau de précision des limites est donc à prendre avec prudence, et on considère que la « marge d'erreur » de ces limites est de l'ordre du kilomètre ; il ne faut donc pas interpréter ce zonage à une échelle supérieure au 1/100 000.

### Adaptations aux différentes situations

Certaines cartes identifient des zones de transition paysagère ; nous avons traduit cela en créant un chevauchement des unités sur ces zones. Il convient néanmoins de faire attention au fait que sur un SIG, si les unités sont figurées avec un remplissage non transparent, on ne voit pas les zones de chevauchement, on ne voit que le polygone se trouvant au-dessus” (fig. 2).

“Pour toutes les cartes, nous avons dans un premier temps numérisé le niveau de découpage des paysages le plus fin, c'est-à-dire les sous-unités lorsqu'elles existaient. Dans un deuxième temps, lors de l'agglomération des différentes cartes, nous avons fait un choix du niveau de découpage qui semblait le plus pertinent au regard de l'échelle de l'ensemble. Nous avons ainsi regroupé certains polygones à condition que ces polygones appartiennent au même regroupement supérieur dans les Atlas d'origine. Afin de ne pas perdre d'informations, nous avons conservé les cartes en découpage fin, sous forme de couches indépendantes.

### Atlas superposés

Certaines régions disposent d'atlas à la fois régionaux et départementaux (Lorraine, Rhône-Alpes...), ce qui engendre des unités superposées. Ces superpositions ne sont pas toujours concordantes entre elles, ce qui peut engendrer des confusions. Selon les utilisations, un choix est à faire, privilégiant soit l'étendue de la couverture (conserver l'atlas régional), soit la précision et la description plus complète (conserver les Atlas départementaux).“...



PUBLICATION THÉMATIQUE "Vers un système d'information sur les paysages"  
ÉDITION A.P.C.E.

SIÈGE SOCIAL à l'E.N.S.P. 6 bis, rue Hardy 78000 Versailles

DÉPÔT LÉGAL Mars 2018

IMPRESSION Prévost Offset à Saint-Jean-de-La-Ruelle

TIRAGE 500 exemplaires tirés sur papier couché silk

Numéros précédents et version numérique :

[PAYSAGISTES-CONSEILS.ORG](http://PAYSAGISTES-CONSEILS.ORG)

CONTACT [secretariat@paysagistes-conseils.org](mailto:secretariat@paysagistes-conseils.org)

© association des paysagistes conseils de l'État MARS 2018



L'Association des paysagistes-conseils de l'État publie chaque année ses actes de séminaire et régulièrement ses travaux de recherche.

